



RAPPORT ANNUEL

2022

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS

TRI-ACTION

SOMMAIRE

1-PRÉSENTATION DU SYNDICAT.....	3
2-DISPOSITIFS DE COLLECTE	13
3-INDICATEURS TECHNIQUES.....	31
4-COMMUNICATION/SENSIBILISATION.....	58
5-INDICATEURS FINANCIERS	67



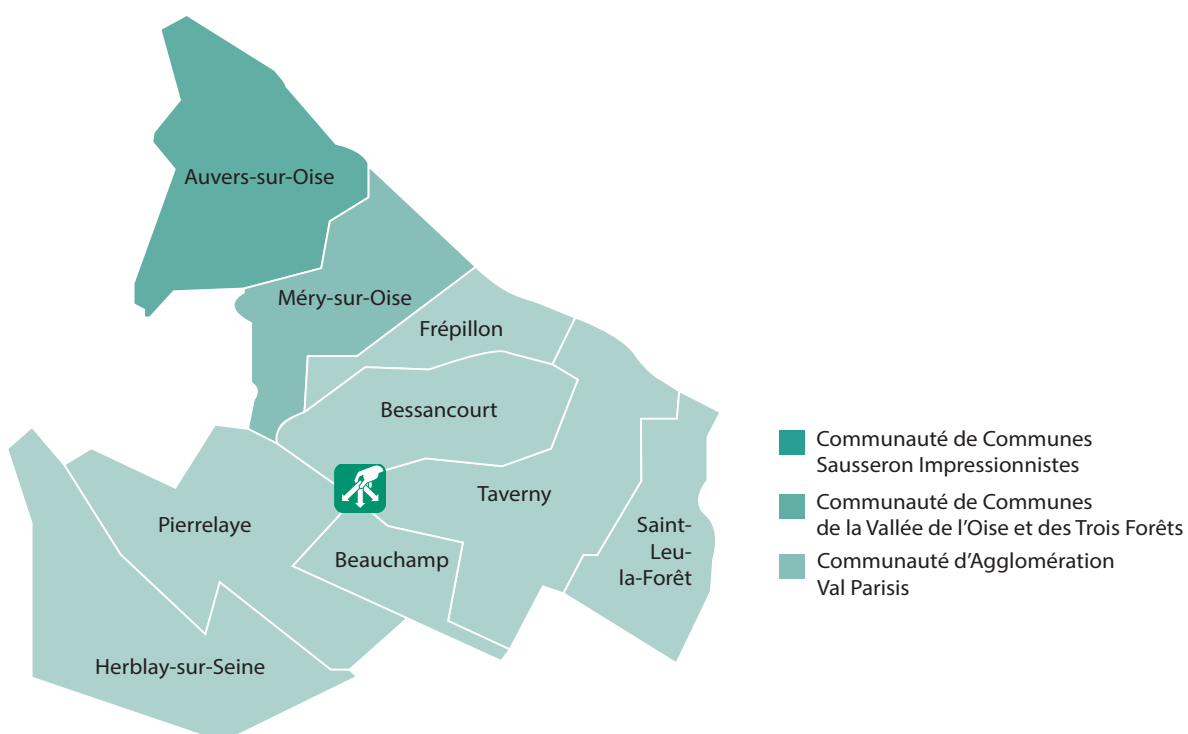
PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Le Syndicat Tri-Action est le service public qui gère la collecte et le traitement des déchets de neuf communes réparties sur trois Communautés et qui représentent 120 234 habitants (INSEE 2022) :

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes pour la commune d'Auvers-sur-Oise
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la commune de Méry-sur-Oise

Communauté d'Agglomération ValParisis pour les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt et Taverny.



Nos missions



COLLECTE ET TRAITEMENT

Cinq flux (déchets résiduels, emballages et papiers, verre, encombrants, déchets verts) sont collectés en porte à porte. 1200 habitants (5300 logements) sont collectés via 355 bornes enterrées. Les déchets sont acheminés par camions bennes au centre de traitement et de valorisation de Saint-Ouen-l'Aumône.



GESTION DE LA DÉCHÈTERIE

La déchèterie fixe de Bessancourt – 84 277 entrées en 2022 – et les déchèteries mobiles déployées à Auvers-sur-Oise, Herblay-sur-Seine, Méry-sur-Oise Saint-Leu-la-Forêt et plus récemment à Taverny permettent d'évacuer notamment les déchets de travaux, végétaux, produits toxiques et encombrants.



FOURNITURE DE CONTENANTS

Le Syndicat a installé près de 110 346 conteneurs et 355 bornes enterrées sur son territoire. Il a assuré en 2022 14 000 interventions de maintenance, dont 9700 liées au passage à l'extension des consignes de tri. Près d'un million de sacs papiers sont livrés chaque année aux services des villes qui se chargent ensuite de la distribution.



COMMUNICATION

Quatre agents assurent les actions de communication de proximité : animations scolaires, interventions auprès du grand public lors d'évènements locaux ou en en porte à porte.



PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010 le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Il a obtenu une baisse significative de la quantité et de la toxicité des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions concrètes : formation compostage, organisation de disco picnic et de repair café, création d'un local réemploi, etc.

Fonctionnement

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX EN 2022

Le comité syndical de Tri-Action est composé de 36 délégués (18 titulaires et 18 suppléants). Le Président de Tri-Action est Jean-Charles Rambour, Maire-adjoint de la commune d'Herblay-sur-Seine.

AUVERS-SUR-OISE Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes



Jean-Pierre OBERTI
Conseiller,
communautaire,
Maire-Adjoint



Michel RAYROLE
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



**Juliette DUMEIGE
KERBRAT**
Déléguée suppléante
Conseillère municipale



Pascal CANTIN
Délégué suppléant
Conseiller municipal

BEAUCHAMP Communauté d'Agglomération Valparisis



Régis BRASSEUR
Délégué titulaire,
Conseiller municipal délégué



Patrick PLANCHE
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Antoine WALTER
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué



Pascal SEIGNÉ
Délégué suppléant,
8^{ème} Vice-Président de Val Parisis,
Maire-Adjoint

BESSANCOURT Communauté d'Agglomération Valparisis



Estelle CABARET
4^{ème} Vice-Présidente
du Syndicat,
Maire-Adjointe



Jean-Christophe POULET
Délégué titulaire,
6^{ème} Vice-Président
de Val Parisis,
Maire



**Marie-Christine
DUPREZ-PANNETRAT**
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



William MOSSE
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint

FREPILLON Communauté d'Agglomération Valparisis



Martine BERNARD
2^{ème} Vice-Présidente
du Syndicat,
Maire-Adjointe



Pascal DERCHE
Délégué titulaire,
Conseiller municipal



Patricia ZEISS
Déléguée suppléante,
Maire



Dominique COUDRAY
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

HERBLAY-SUR-SEINE Communauté d'Agglomération Valparisis



Jean-Charles RAMBOUR
Président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Philippe BARAT
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Nadine PORCHEZ
Déléguée suppléante,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Isabelle PAILLASSA
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe

MÉRY-SUR-OISE Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Alexandre DOHY
1^{er} Vice-président du Syndicat,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Hubert MARCHAIS
Délégué titulaire,
Maire-Adjoint



Grégory CROZZOLO
Délégué suppléant,
Conseiller municipal



Jean-Marc PECQUEUX
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

PIERRELAYE Communauté d'Agglomération Valparisis



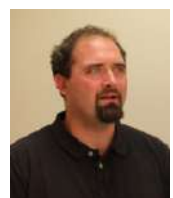
Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Déléguée titulaire,
Maire-Adjointe



Claude CAUET
Secrétaire du Syndicat,
Maire-Adjoint



Dominique MORIN
Délégué suppléant,
Maire-Adjoint



Eric COUDERCHON
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

SAINT-LEU-LA-FORÊT Communauté d'Agglomération Valparisis



Monique BAQUIN
3^{ème} Vice-Présidente du Syndicat,
Conseillère communautaire,
Conseillère municipale déléguée



Jean-Michel DETAVERNIER
Délégué titulaire,
Conseiller communautaire,
Maire-Adjoint



Michèle CODRON
Déléguée suppléante,
Maire-Adjointe



Stéphane ROUSSAKOVSKY
Délégué suppléant,
Conseiller municipal délégué

TAVERNY Communauté d'Agglomération Valparisis



Carole FAIDHERBE
Délégué titulaire,
Conseillère communautaire,
Maire-Adjointe



Philippe ARES
Délégué titulaire,
Conseiller municipal

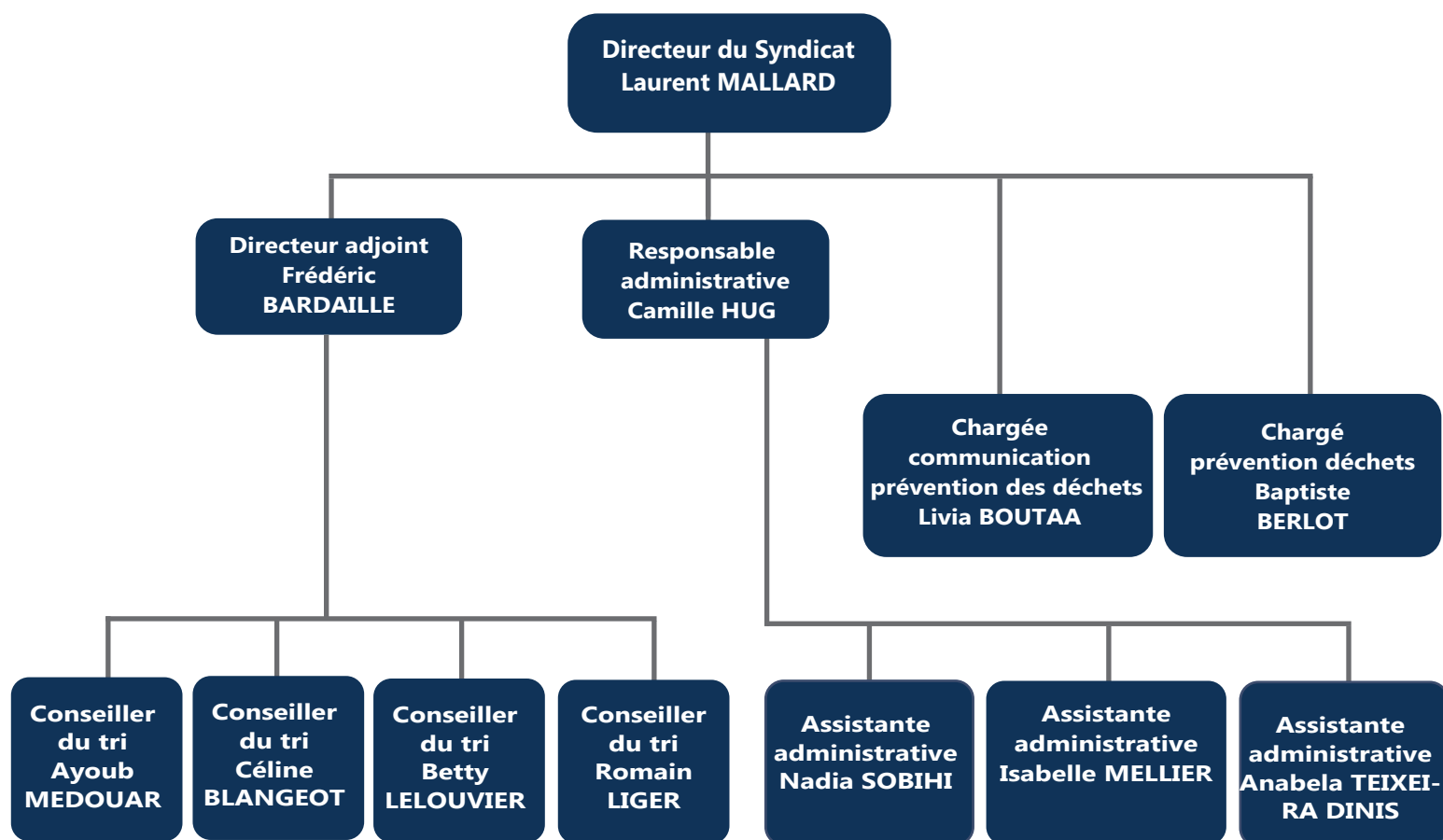


Céline DA SILVA
Déléguée suppléante,
Conseillère municipale



Elie SANTI
Délégué suppléant,
Conseiller municipal

L'équipe du syndicat en 2022



Une équipe de 9 agents travaille à la mise en place des projets décidés par les conseillers syndicaux et à la gestion quotidienne du service.

Le **Directeur** a en charge le management du service. En contact régulier avec les élus, il est chargé d'appliquer les décisions politiques, et intervient en appui technique et administratif.

Le **Directeur adjoint** a en charge les relations avec les prestataires, la gestion de la déchèterie et de la redevance spéciale (déchets des professionnels). Il supervise également le travail des conseillers et animateurs du tri.

Les missions **des conseillers et animateurs du tri sont très variées** : animations scolaires et sensibilisation du grand public (porte à porte, stands d'information...), suivi de collecte, accueil des usagers et gestion des problèmes de collecte.

L'**assistante administrative** en charge de l'accueil réceptionne les appels téléphoniques des usagers, de la gestion des bacs et des badges.

La **responsable administrative** est en charge des ressources humaines et du suivi financier et administratif du Syndicat.

L'**assistante administrative** assure de multiples missions administratives et comptables en complémentarité de la responsable administrative.

La **chargée de prévention /communication** s'occupe de mettre en oeuvre des actions de réduction des déchets (ex ; compostage, lutte anti-gapi, réemploi...) Elle est également en charge de la communication du Syndicat (journal, site internet...).

En 2022, Tri-Action a recruté un **apprenti** chargé de prévention des déchets.

Comités syndicaux

Au cours de l'année 2022, le Comité Syndical s'est réuni à 8 reprises. Voici les points abordés lors de chaque réunion.

COMITÉ DU 05 JANVIER

1. Autorisation donnée à Monsieur le Président à signer le marché de traitement des objets encombrants, des déchets verts, des biodéchets et le transfert du verre
2. Renouvellement de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les syndicats Azur, Eme-raude et Tri-Action pour un marché de fourniture et maintenance de bacs et conteneurs à déchets ménagers

COMITÉ DU 09 FÉVRIER

1. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2022 - budget principal
2. Débat d'orientation budgétaire - exercice 2022 - budget annexe
3. modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et incomplet à compter du 1er mars 2022 : création d'un poste rédacteur, de rédacteur principal 2ème classe, de rédacteur principal 1ère classe, de technicien, de technicien principal 2ème classe et de technicien principal 1ère classe
4. Annule et remplace la délibération 2021-47: Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des bio-composteurs
6. Avenant n° 1 au marché de fourniture et livraison de sacs en papier pour la collecte des déchets végétaux Jean-Charles RAMBOUR 1 Avenant ajout de référence sacs.

COMITÉ DU 23 MARS

1. Reprise anticipée des résultats report dépenses 2021
2. vote du budget primitif 2022 - budget principal
3. vote budget primitif 2022 - budget annexe
4. contribution budgétaire 2022
5. avenant 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, collectes sélectives, tri conditionnement des emballages et papiers (lot 2) - Projet avenant
6. Autorisation donnée au président de signer une convention avec le CIG relative à l'intervention d'un médecin du CIG pour une mission de médecine professionnelle préventive- convention médecine préventive
7. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour une mission de remplacement convention mission temporaire CIG

COMITÉ DU 18 MAI

1. rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets
2. approbation du compte de gestion 2021 budget principal
3. adoption du compte administratif de l'exercice 2021 - budget principal
4. affectation des résultats de l'exercice 2021 budget principal
5. approbation du compte de gestion 2021 budget annexe
6. adoption du compte administratif de l'exercice 2021 - budget annexe
7. affectation des résultats de l'exercice 2021 budget annexe
8. transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe au budget principal
9. décision modificative n°1 exercice 2022 budget principal
10. modification du tableau des effectifs : suppression et création de postes
11. Autorisation donnée au Président de signer un contrat d'apprentissage

COMITÉ DU 29 JUIN

1. Constitution d'un groupement de commande avec le syndicat AZUR pour une étude sur les bio déchets
2. Mise en place d'un système de vidéo surveillance
3. Autorisation donnée au président de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société SEPUR
4. Convention d'indemnité d'imprévision société ASTECH

COMITÉ DU 28 SEPTEMBRE

1. Autorisation donnée à Monsieur le Président à signer le marché d'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion des biodéchets incluant une collecte séparée (et suivi de la phase expérimentale)
2. Participation financière demandée pour un composteur, un lombricomposteur et un aérateur de compost
3. Coopération départementale pour le tri des collectes sélectives
4. Autorisation donnée à monsieur le president de signer la convention de collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermique (ABJTh)
5. Autorisation donnée à monsieur le president de signer la convention de collecte séparée des articles de sport et de loisirs (ASL)
6. Autorisation donnée à monsieur le president de signer la convention agréée ECODDS pour les outillages du peintre
7. Modification contrat OCAD3E
8. Enlèvement des ordures ménagères : exonérations au titre de l'exercice 2023
9. Décision modificative n°2 – exercice 2022 – budget principal

COMITÉ DU 01 DÉCEMBRE

1. Avenant 1 – Marché 2021 COLL TRI1 - Lot n°1 - Collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages et papiers, du verre, des déchets végétaux et des objets encombrants avec utilisation majoritaire de véhicules à propulsion GNV – révision mensuelle
2. Avenant 1 - Marché 2021 GEST-DECH - Lot n°01 - Gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles – révision mensuelle
3. Avenant 2 – Marché 2021COLL-TRI – Lot n°2- Tri et conditionnement des emballages et papiers- modification de la localisation du quai de transfert
4. Convention constitutive d'un groupement de commande entre les syndicats Azur, Emeraude et tri-action pour un marché de fourniture de sacs de papier pour la collecte des déchets végétaux
5. Modification du contrat OCAD3E pour la prise en charge des déchets issus des lampes
6. Autorisation donnée à monsieur le président de signer la convention de collecte séparée des jouets avec la société agréée Eco-Mobilier
7. Autorisation de donnée à monsieur le président de signer la convention de collecte séparé des articles de bricolages et de jardin avec la société agréée Eco-Mobilier
8. Modification de la commission consultative dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

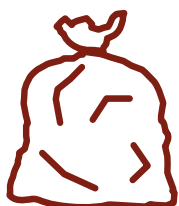


DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



DÉCHETS RÉSIDUELS

25 960 tonnes
216 kg/hab
(hors zones d'activités)



Ce sont des déchets non recyclables qui ne vont ni dans les conteneurs jaunes ni dans les verts. Ils sont essentiellement composés de restes de repas, épluchures, papiers ou emballages gras, souillés, barquettes en plastique, sacs plastiques, polystyrène, balayures, lingettes...



Conteneurs à couvercle grenat ou bornes enterrées.
Collecte 2 fois par semaine pour les collectifs denses et certains hyper-centres, **1 fois par semaine** pour les pavillons et petits collectifs.



Valorisation énergétique au centre de traitement et de valorisation de notre prestataire AZUR à Argenteuil.

Les collectes

Tri-Action collecte 5 flux de déchets en porte à porte : déchets résiduels, emballages/papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Les collectes sont effectuées par le prestataire SEPUR en porte à porte et en apport volontaire (déchets résiduels, emballages et verre).

45 667 tonnes de déchets collectés en 2022

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)
Auvers-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h
Beauchamp	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A et B) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteurs A et B)
Frépillon	Mardi et vendredi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mardi et vendredi à partir de 6h (secteurs A, B et C) Lundi et jeudi à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques).
Méry-sur-Oise	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteurs A et B) et à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Lundi et jeudi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h du matin (secteur B : zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)
Taverny	Lundi et jeudi à partir de 19h (secteur A) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Mardi et vendredi à partir de 17h (secteur B)

EMBALLAGES / PAPIERS

6 289 tonnes
52 kg/hab
(zones d'activités incluses)



Cette collecte concerne :

- les cartons, cartonnettes et briques alimentaires
- les bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons
- emballages métalliques
- tous les papiers
- Tous les emballages concernés par l'extension des consignes de tri (sacs, sachets, suremballages, films, barquettes, tubes, pots, boîtes, polystyrène).



Conteneurs à couvercle jaune ou bornes enterrées.

Collecte 1 fois par semaine



Valorisation matière

Les emballages et les papiers sont triés dans le centre de tri de notre prestataire PAPREC, situé à Guichainville (27).

Une fois que toutes les matières sont séparées, elles sont compactées en balles et sont acheminées vers des centres de recyclage qui leur donneront une nouvelle vie.





COMMUNES

JOURS DE COLLECTE (en porte à porte)

Auvers-sur-Oise	Mercredi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h (secteurs A et B) mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Bessancourt	Mercredi à partir de 19h
Frépillon	Lundi à partir de 19h
Herblay-sur-Seine	Mercredi à partir de 6h (secteurs A et C) et à partir de 15h (secteur D : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 6h (secteur C)
Méry-sur-Oise	Mardi à partir de 6h (secteurs A et B) Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).
Pierrelaye	Mercredi à partir de 6h (secteur A) et à partir de 15h (secteur B: zone d'activités économiques).
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi à partir de 15h (secteur C : zone d'activités économiques). Jeudi à partir de 19h (secteur B) Vendredi à partir de 19h (secteur A)
Taverny	Mercredi à partir de 19h (secteur A et B) et de 15h (secteur C : zone d'activités économiques).

BOCAUX ET BOUTEILLES EN VERRE



3 016 tonnes
25 kg/hab

Cette collecte concerne les pots, bocaux et bouteilles en verre.



Conteneurs à couvercle vert, bornes enterrées, borne aérienne.
Collecte 1 fois par mois par SEPUR.



Valorisation matière

Les pots et bocaux transitent au centre de tri de notre prestataire PAPREC/CYDEC, situé à Saint-Ouen-l'Aumône, puis sont transportés jusqu'à l'usine de recyclage de Saint-Higor d'Ymonville (76) ou de Rozet Saint Albin (02).

Le verre sera transformé en calcin (petit morceaux de verre) puis fondu à 1500 °C pour fabriquer de nouvelles bouteilles et des bocaux en verre.





COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte) 1 fois par mois
Auvers-sur-Oise	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Beauchamp	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Bessancourt	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Frépillon	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Herblay-sur-Seine	1er mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Méry-sur-Oise	4ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Pierrelaye	2ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Saint-Leu-la-Forêt	3ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h
Taverny	2ème mercredi matin de chaque mois à partir de 7h

ENCOMBRANTS

1 357 tonnes
11 kg/hab



Mobilier (matelas, chaises, planches en bois...) et articles domestiques (valise, jouets volumineux...)
Collecte de 3 à 12 fois par mois pour les collectifs > à 50 logements
Collecte sur RDV pour les particuliers et les collectifs < à 50 logements



100% en valorisation énergétique au centre d'AZUR à Argenteuil.

COMMUNES	FRÉQUENCE DE COLLECTE (uniquement pour les collectifs > à 50 logements)
Auvers-sur-Oise	6 collectes par an
Beauchamp	4 collectes par an
Bessancourt	4 collectes par an
Frépillon	3 collectes par an
Herblay-sur-Seine	10 collectes par an
Méry-sur-Oise	4 collectes par an
Pierrelaye	12 collectes par an
Saint-Leu-la-Forêt	6 collectes par an
Taverny	12 collectes par an



DÉCHETS VÉGÉTAUX

5 360 tonnes
45 kg/hab



Les déchets végétaux correspondent aux tontes de pelouse, feuilles, fleurs fanées et petits branchages.



Les déchets verts sont collectés en sacs, en fagots ou dans des poubelles rondes sans roues (80 litres).

Collecte 1 fois par semaine d'avril à mi-décembre par SEPUR.



Valorisation organique

Les déchets végétaux sont déposés à la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône. Ces déchets organiques sont transformés en compost qui servira d'amendement aux sols agricoles locaux.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE (en porte à porte d'avril à mi-décembre)
Auvers-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Beauchamp	Lundi à partir de 6h
Bessancourt	Mardi à partir de 15h
Frépillon	Mardi à partir de 15h
Herblay-sur-Seine	Mardi à partir de 6h
Méry-sur-Oise	Lundi à partir de 6h
Pierrelaye	Lundi à partir de 6h
Saint-Leu-la-Forêt	Lundi à partir de 15h
Taverny	Lundi à partir de 15h



Les autres collectes

DÉCHETS DES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis 2016, les déchets résiduels des professionnels des zones d'activités du Syndicat sont collectés avec des horaires adaptés (9h-17h) via un circuit spécifique qui permet de connaître de manière précise les tonnages produits par ces professionnels.

Depuis le 1er janvier 2022, la collecte des emballages des professionnels est rattachée à la collecte standard, les tonnages étant trop faibles pour justifier un circuit dédié.

3 683 tonnes



Déchets résiduels



Conteneur à couvercle grenat.
Collecte 2 fois par semaine (lundi et jeudi) par SEPUR.



Valorisation énergétique au centre de tri de CGECP-VEOLIA, situé à Saint-Ouen-l'Aumône.

COMMUNES	ZONES D'ACTIVITÉS CONCERNÉES
Beauchamp	ZI Est Beauchamp, ZI Nord Beauchamp, ZI Ouest Beauchamp
Herblay-sur-Seine	ZAE des Bellevues, ZAE de la Patte d'Oie et des Copistes
Méry-sur-Oise	Bosquets 1, Bosquets 2 et 4, Bosquets 3
Pierrelaye	ZI Porte Ouest, ZA des Marcots, Les Primevères
Saint-Leu-la-Forêt	ZA des Frères Lumières, ZAE Nadar, ZAE Jules Verne
Taverny	ZA les Chataigniers, ZA les Ecouardes



LES DÉCHETS DES MARCHÉS ALIMENTAIRES

Des collectes spécifiques sont assurées par SEPUR pour les marchés de 6 communes du Syndicat.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE DES MARCHÉS
Auvers-sur-Oise	Jeudi et dimanche
Beauchamp	Jeudi et dimanche
Méry-sur-Oise	Samedi
Pierrelaye	Jeudi et samedi
Saint-Leu-la-Forêt	Mercredi et samedi
Taverny	Mardi, vendredi et dimanche

Matériel de précollecte

COLLECTE EN PORTE A PORTE : Conteneurs à roulettes

Tri-Action propose des conteneurs de 80 à 660 litres. Les nouvelles dotations, échanges et maintenance sont assurées par le prestataire SULO situé à Gennevilliers.

Au 31 décembre 2022, voici le nombre de conteneurs mis en place :



40 823
conteneurs
déchets résiduels
soit 8 541 m³



36 127
conteneurs
emballages
papiers
soit 6 699 m³



33 396
verre
conteneurs
soit 4 227 m³



315
conteneurs
papiers
soit 49,1 m³

Depuis avril 2019, de nouvelles dotations de conteneurs papier ont été mises en place pour le lancement de la collecte des papiers en juin auprès des administrations et établissements scolaires.

Au cours de l'année 2022, 13 970 interventions de maintenance ont été réalisées et se décomposent de la manière suivante :

Type de maintenance	Nombre
Axe de couvercle	20
Axe de roue	44
Brûlé	31
Collerette	66
Couvercle	113
Cuve cassée	2132
Echange (lié au passage aux ECT)	9639
Etiquette adresse	112
Roue	83
Serrure	3
Tombé benne	28
Volé /disparu	443
TOTAL	13 970

Sacs papiers

Tri-Action fournit des sacs en papier pour stocker les déchets végétaux. La distribution des sacs est assurée par les communes.



680 000
sacs papiers
distribués en 2022

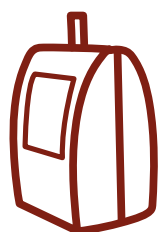


COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Bornes enterrées et bornes aériennes

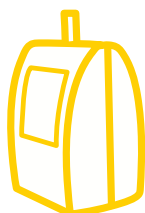
Le Syndicat poursuit sa politique de développement des bornes enterrées. La fourniture, la pose et la maintenance des bornes enterrées sont assurées par le prestataire ASTECH. La maintenance des premières bornes est assurée par le prestataire TEMACO.

Au 31 décembre 2022, 355 bornes enterrées étaient installées.



**132 bornes
déchets résiduels**

Capacité de 5 m³



**118 bornes
emballages/papiers**

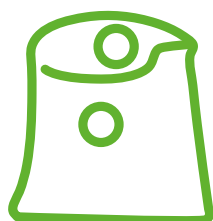
Capacité de 5 m³



**105 bornes
verre**

Capacité de 4 m³

Des bornes d'apport volontaires aériennes pour le verre complètent le dispositif de collecte du verre en porte à porte.



**15 bornes aériennes
verre**

Capacité de 3 m³



La déchèterie de Bessancourt permet aux habitants de Tri-Action d'évacuer des déchets encombrants ainsi que les déchets spécifiques qu'on ne peut pas déposer lors des collectes.

En 2022 la déchèterie a comptabilisé 84 277 entrées pour 10 400 tonnes de déchets hors DT et hors REP.

Elle est gérée par le prestataire SEPUR.

Les professionnels des communes de Tri-Action peuvent aussi y accéder mais avec des modalités différentes.

HORAIRES D'OUVERTURE ET MODALITÉS D'ACCÈS

Déchèterie de Bessancourt, Zone Industrielle, Rue de Pierrelaye/D411, 95550 BESSANCOURT

HORAIRES D'ÉTÉ : du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 20h
Mercredi	8h - 20h
HORAIRES D'HIVER : du 1 ^{er} octobre au 30 mars	
Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche	10h - 18h
Mercredi	8h - 18h
Fermeture les 25 décembre et 1 ^{er} janvier	

Depuis mai 2017, un nouveau badge a été mis en place (1 badge par foyer). Il apporte de nouvelles fonctionnalités telles que le suivi sur internet de ces apports en déchèterie.

Pour l'obtenir, les habitants doivent fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et la dernière taxe d'habitation.

DÉCHETS AUTORISÉS



La déchèterie de Bessancourt

Particuliers - Dépôt gratuit		Particuliers - Dépôt payant	
Dépôt < 300kg par apport et par jour		Dépôt > 300kg par apport et par jour	€ TTC/tonne
Gravats, inertes		Gravats, inertes	50 €
Bois		Bois	120 €
Métaux		Métaux	120 €
Divers incinérable		Divers incinérable	160 €
Divers non incinérable, plâtre		Divers non incinérable, plâtre	180 €
		Déchets non triés	180 €
Dépôt limité		Dépôts > 10 litres par an	€ TTC/litres
Déchets ménagers toxiques (15L max/apport)			
Huile de vidange (10L max/apport)		Huile de vidange	0,30 €
Batterie (1 max/apport)			
Pneus sans jante (4 max/apport)			
Sans limite de poids et triés			
Cartons - Papiers - Végétaux - Verre			

DU NOUVEAU POUR LE LOCAL REEMPLOI !

Depuis avril 2021, Tri- Action a noué de nouveaux partenariats avec 3 associations qui récupèrent livres, CD, jouets, petit mobilier... déposés par les usagers au local réemploi.

Awa Bâ est une association d'intérêt général, de solidarité avec la population du Sénégal (région de Tambacounda). La mission principale est de collecter des vêtements, des chaussures, des jouets, du matériel de puériculture, des fournitures scolaires, des produits de premiers secours, des produits d'hygiène, afin de les distribuer à ceux qui en ont besoin.

La **Société Saint-Vincent-de-Paul** est une association caritative qui agit dans les domaines de l'aide alimentaire, matérielle, accueil de jour et visites à domicile.

Le **Secours Populaire Français**, fédération du 95, est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de pratiquer la solidarité en faveur des plus démunis, notamment les enfants et également d'agir contre toute forme d'exclusion.

Dans le cadre de ses missions générales, elle apporte une aide matérielle, via ses différentes structures, aux personnes défavorisées.

Ces nouveaux partenariats s'ajoutent à celui que nous avons avec Véloservices depuis 2015.



les déchèteries mobiles

UN SERVICE AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

En complément de la déchèterie fixe, Tri-Action propose des déchèteries mobiles, permettant aux particuliers d'évacuer leurs déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture.

Ce système de proximité est entièrement mobile et rapidement installé. Chaque type de déchets dispose d'un emplacement distinct et au cours de la journée des camions viennent fréquemment procéder à la collecte des déchets.

Le prestataire des déchèteries mobiles est le même que la déchèterie de Bessancourt : SEPUR.

En 2022, 9 déchèteries mobiles ont été organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise, d'Herblay-sur-Seine, de Méry-sur-Oise, de Saint-Leu-la-Forêt, de Pierrelaye et de Taverny.

Pour accéder à la déchèterie mobile, il faut être en possession de la carte de déchèterie.

Les conseillers du tri sont présents lors des déchèteries mobiles de Printemps et proposent un service de création de badge avec remise immédiate.





les déchets des professionnels

COLLECTE ET REDEVANCE SPÉCIALE

Les déchets assimilables aux déchets des ménages d'un certain nombre de commerçants, artisans et entreprises privées sont collectés en porte à porte en même temps que les particuliers.

Depuis 2016, les déchets résiduels des professionnels des zones d'activités sont collectés via un circuit spécifique.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre le coût de fourniture, de maintenance, de collecte et de traitement des 720 premiers litres. Au-delà de 720 litres de conteneurs (tout confondu), les professionnels doivent payer la redevance spéciale ou bien établir un contrat d'élimination de leurs déchets par une entreprise agréée. Le montant annuel de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Le montant de la redevance spéciale s'élève à 310 000 euros.

ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE BESSANCOURT

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire en possession d'un badge. Pour l'obtenir, il faut présenter une pièce d'identité, un extrait K-bis ou fiche de situation au répertoire SIRENE (de moins de 3 mois).

Professionnels - Dépôt payant			
Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne	Pesée systématique et sans franchise de poids.	€ TTC/tonne
Cartons triés	50 €	Bois	120 €
Papiers triés	50 €	Métaux	120 €
Verre trié	50 €	Divers incinérable	160 €
Gravats, inertes triés	50 €	Divers non incinérable, plâtre	180 €
Végétaux triés	80 €	Déchets non triés	180 €



INDICATEURS TECHNIQUES

Les collectes

COLLECTE DES DÉCHETS RÉSIDUELS

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles. S'y ajoutent les déchets non ménagers collectés dans les mêmes conditions (déchets produits par les artisans, les commerçants, bureaux,...) appelés déchets assimilés.

Ces déchets se définissent comme étant des déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments, du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les cendres, le textile sanitaire, les litières pour animaux domestiques, les débris de verre ou de vaisselle, les balayures et résidus divers non dangereux, déposés dans les récipients individuels ou collectifs placés devant les immeubles ou à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, aux heures de collecte

Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets résiduels :

- Les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers ;
- les déchets anatomiques ou infectieux provenant de l'exercice de professions libérales médicales, des laboratoires et des cabinets médicaux,
- les déchets qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes ou l'environnement : piles, batteries, huiles usagées, déchets dangereux.

Les déchets assimilés sont soumis à une redevance spéciale pour leur enlèvement et leur traitement, dans des conditions définies par délibérations n°2002-68 du 18 décembre et n°2003-52 du 9 décembre 2003. La redevance spéciale est appliquée aux professionnels qui détiennent plus de 720 litres de bacs (tous bacs confondus : bacs résiduels, bacs déchets recyclables).

En 2022, les ordures ménagères, 29 645 tonnes, ont représenté 64,1 % des tonnages collectés en porte à porte, soit 246 kg/hab/an. On observe une baisse importante des tonnages -8,1% soit - 2 610 tonnes. Une partie de ses tonnages 752 tonnes, ont été transféré dans la collecte des emballages dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri.

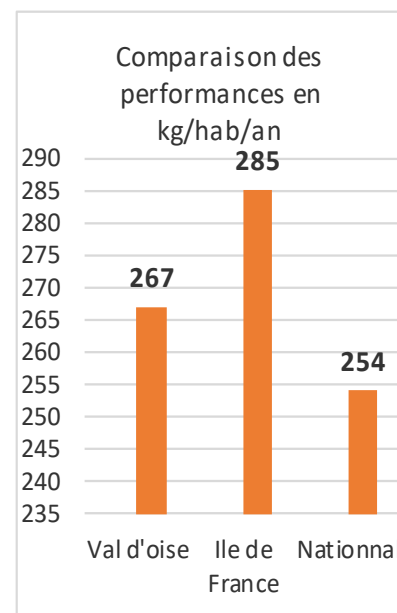
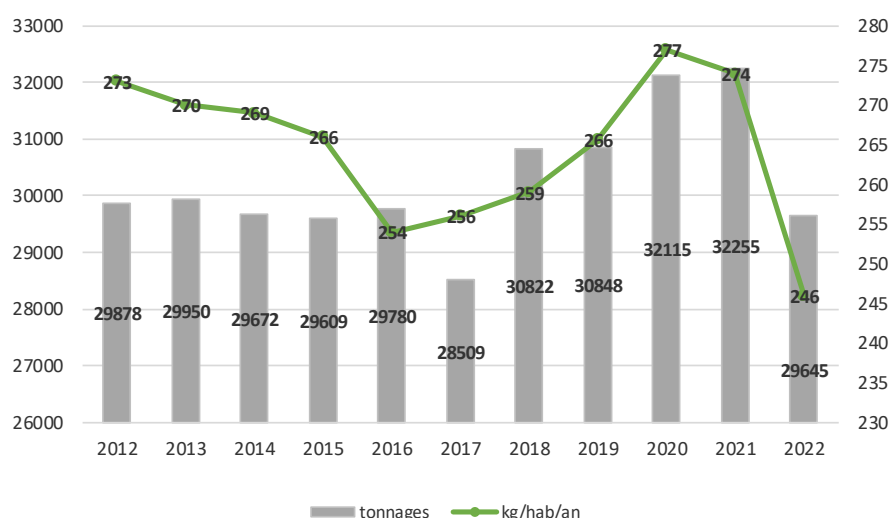
Les disparités observées à l'échelle du territoire sont essentiellement liées à l'importance de certaines zones d'activités. Les tonnages induits rapportés au nombre d'habitant contribuent à l'émergence de performances élevées, comme pour la commune de Pierrelaye pour laquelle cette part représente plus de 40kg/hab/an.

Sur 10 ans, on observe une stabilité relative de la production d'ordures ménagères et assimilés en kg/hab/an, l'augmentation de la population ayant un effet mécanique à la hausse des tonnages globaux pris en charge par le Syndicat. Cependant, il a noté une hausse significative en 2020, + 3,95 % qui est à rapprocher des confinements successifs et de la généralisation du télétravail lié à la pandémie de la COVID 19.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	2 604 945 €	88 €	21.5 €
Part variable - à la tonne	189 407 €	6.5 €	1.5 €
Total	2 794 352 €	94.26 €	23€



Variation des Ordures ménagères résiduelles



Déchets résiduels : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par commune (zones d'activités incluses)

	2021		2022		% d'évolution des tonnages 2021-2022
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an	
Auvers-sur-Oise	1551	226	1486	218	-4,2%
Beauchamp	2687	310	2460	283	-8,4%
Bessancourt	2067	275	1853	235	-10,4%
Frépillon	713	214	684	205	-4,1%
Herblay-sur-Seine	8365	278	7608	243	-9,1%
Méry-sur-Oise	2485	251	2332	236	-6,2%
Pierrelaye	3210	360	2947	313	-8,2%
Saint-Leu-la-Forêt	4152	262	3942	244	-5,1%
Taverny	7024	264	6333	236	-9,8%
Total	32255	274	29645	246	-8,1%

Selon une enquête nationale 39 % du gisement d'ordures ménagères pourraient faire l'objet d'opérations de prévention de la production de déchets. Des actions de prévention de la production de déchets comme le compostage domestique, des campagnes anti-gaspillage, le Stop Pub, la limitation des impressions ou bien la collecte séparative des déchets dangereux concernent un gisement d'un peu plus de 150 kg/hab/an.

Une série de caractérisation réalisée sur un échantillon représentatif de la population du syndicat met en évidence une part importante de déchets liés au gaspillage alimentaire : 17% des OMR soit 5054 Tonnes par an dont 2.2% (639 Tonnes) de produits non déballés.

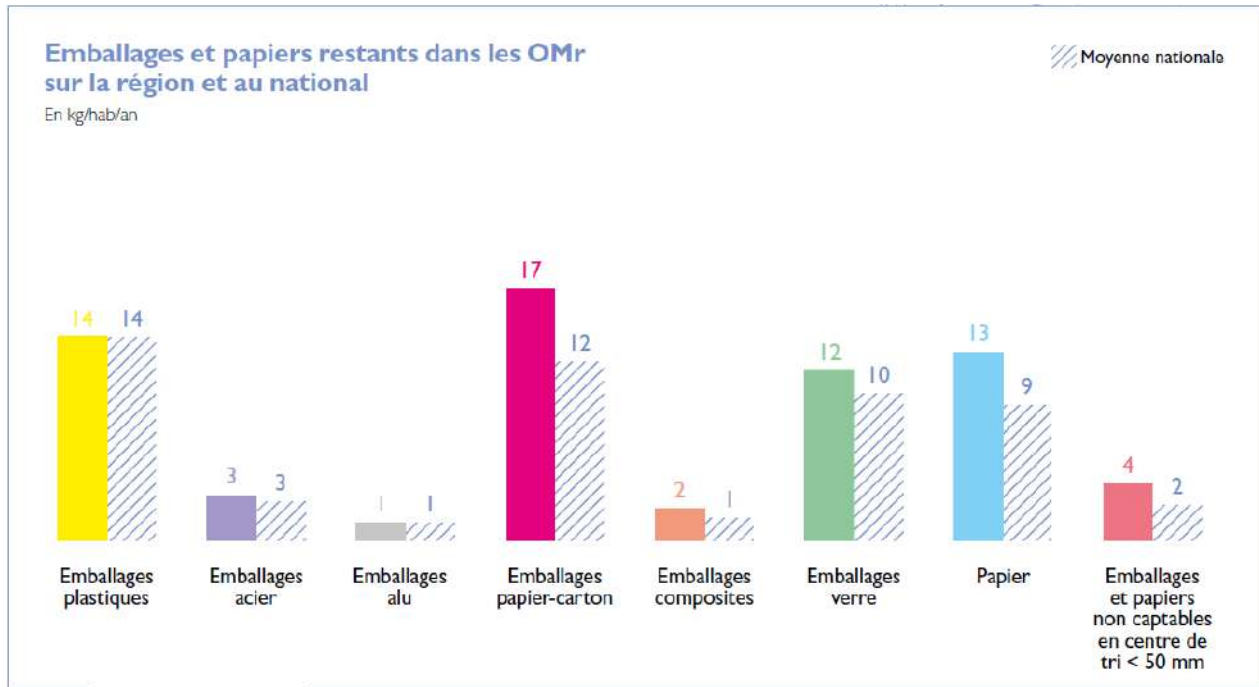
L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui sera finalisé en 2024 doit permettre de réduire de façon significative notre production de déchets mais également de diminuer notre empreinte carbone sur le territoire.

		% de l'échantillon	Tonnages annuels extrapolés	En kg/hab/an
Déchets verts de jardin & litières biodégradables		2,2%	648	5,4
Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	Compostables	20,5%	6 064	50,1
	Non compostables	4,5%	1 337	11,0
Produits alimentaires (gaspillage alimentaire)	Compostables (restes alimentaires)	11,8%	3 493	28,8
	Non compostables carnés et autres (restes alimentaires)	2,2%	649	5,4
	non compostables, non déballés	2,2%	639	5,3
	Bouteilles pleines ou partiellement remplies	0,9%	273	2,3
Autres putrescibles		0,5%	158	1,3

21,5 % d'emballages (dont le verre à hauteur de 4,7%) concernés par les consignes de tri se retrouvent dans les ordures ménagères, soit 4975 Tonnes hors verre (dont 44 % soit 2 177 tonnes d'emballages concernés par l'extension des consignes de tri) qui chaque année sont perdues soit environ 41 kg/hab/an.

	% de l'échantillon	Tonnages annuels extrapolés	En kg/hab/an
Cartons et papiers d'emballages	3,6%	1 071	9
Bouteilles et flacons	1,1%	313	3
Emb.Liquides.Alimentaires.	0,4%	113	1
Acier	0,9%	268	2
Aluminium	0,3%	93	1
Journaux & Magazines	2,2%	657	5
cartons- papiers (gros de magasin)	0,9%	281	2
Emballages plastiques souples et complexes	2,7%	787	6
Emballages plastiques rigides : pots, barquettes & tubes	2,8%	819	7
Autres emballages	1,9%	571	5

Une étude réalisée par CITEO entre février 2020 et décembre 2021, 304 caractérisations sur 60 Tonnes de déchets, montre qu'à l'échelle nationale 25 % des OMR sont des emballages et des papiers, soit 54 kg/hab/an (3,5 millions de tonnes par an) supplémentaires qui pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage. Sur la région Ile de France ces sont près de 66,9 kg/hab/an d'emballages retrouvés en ordures ménagères. En Ile de France, le tri est moins efficace qu'en moyenne nationale (45,3 kg/hab/an contre 70 kg/hab/an à l'échelle du territoire). Il ressort d'ailleurs que le potentiel d'emballages et papiers restant dans les OMR est plus important que ce qui est recyclé.



Les caractérisations ont également montré que 1407 tonnes de verre ainsi que 1041 tonnes de textiles sont jetées chaque année par an en ordures ménagères.

Les ordures ménagères résiduelles sont traitées à Argenteuil au centre de valorisation énergétique.



COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La collecte sélective comprend les tonnages des corps creux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires), des corps plats (papiers, journaux, cartons, magazines) et des cartons professionnels issus de la collecte spécifique des zones d'activités et commerciales.

Les emballages et papiers/cartons sont constitués de :

- les cartons ondulés, cartonnets et les papiers d'emballages,
- les emballages plastique (P.E.T., P.E.H.D., P.V.C, PP, PS) :
 - . les bouteilles, bouchons, flacons, bidons transparents, opaques ou colorés,
 - . les films, sacs et barquettes plastique d'emballage, les calages en polystyrène,
- les emballages métalliques (aluminium, fer, acier) : boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, tubes, aérosols, ...
- les emballages en carton complexe de type « brique alimentaire »,
- les journaux-magazines, prospectus et publicités, papier blanc de bureau, à l'exclusion des papiers sous blister, papier déchiqueté

Dans le cadre du renouvellement du marché au 1er janvier 2022, le syndicat TRI-ACTION a mené une étude d'optimisation des collectes par un bureau d'études spécialisé, de sorte d'identifier les sources d'optimisation du service. Les enjeux de la mise en place de l'extension des consignes de tri sont de réduire la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels à 1 fois / semaine auprès de l'habitat individuel et le petit collectif, représentant une réduction du nombre d'heures affecté au service de 5 256 heures, et ce sans changement des volumes de bacs.

Entre 2001 et 2003, le syndicat TRI-ACTION a mis en œuvre la collecte sélective des emballages et des papiers en mélange sur son territoire. Les performances sont correctes par rapport aux autres collectivités du Val d'Oise : 69,85 kg / hab. / an collectés en 2019 (base 116 112 hab. - y compris le verre), mais plafonnent.

Les performances de collecte des emballages et papiers, hors verre, s'établissent à 44,8 kg / hab. / an en 2019, dont 34,5 kg recyclés (4,3 kg / hab. de gros de magasin). Les performances de collecte sont stables sur les 10 dernières années : à +/- 5 %.

La part des refus de tri, y compris les freintes, est très élevée : 30 % en 2021, en augmentation de 83 % par rapport à l'année 2016.

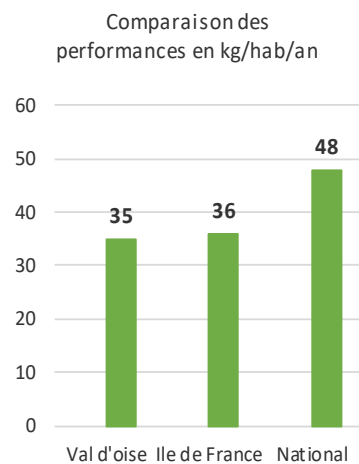
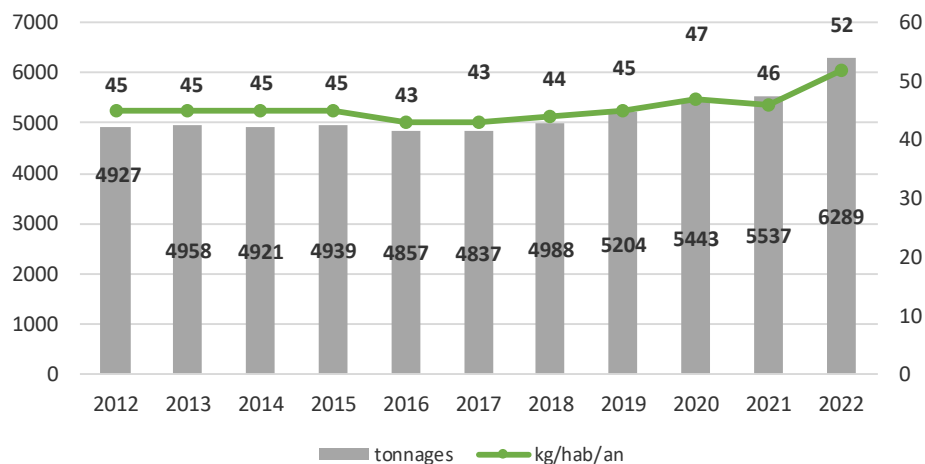
En 2022, la mise en place du tri avec extension à de nouvelles résines plastiques a permis une simplification significative des consignes. Désormais tous les emballages se trient, slogan qui devient la référence nationale. Pour suivre l'augmentation attendue du volume des emballages contenus dans le bac jaune, le syndicat a entrepris une campagne massive d'ajustement de volume de ce bac. Le redimensionnement du parc de conteneurs, avec la dotation de bacs de 240 l., s'est traduit par la distribution de prêt de 7800 bacs.

En 2022, les tonnages ont progressé de plus de 750 tonnes, avec une baisse significative des refus de tri à 23,5%. Les performances de collecte d'emballages se situe à 52,26 kg/hab/an en 2022 soit environ 8 kg/hab/an de plus qu'en 2021 avant passage aux ECT.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	1 672 207 €	266 €	14 €
Part variable - à la tonne	42 939 €	7 €	0.5 €
Total	1 266 997 €	273 €	14.5€



Variation des emballages- journaux/magazines



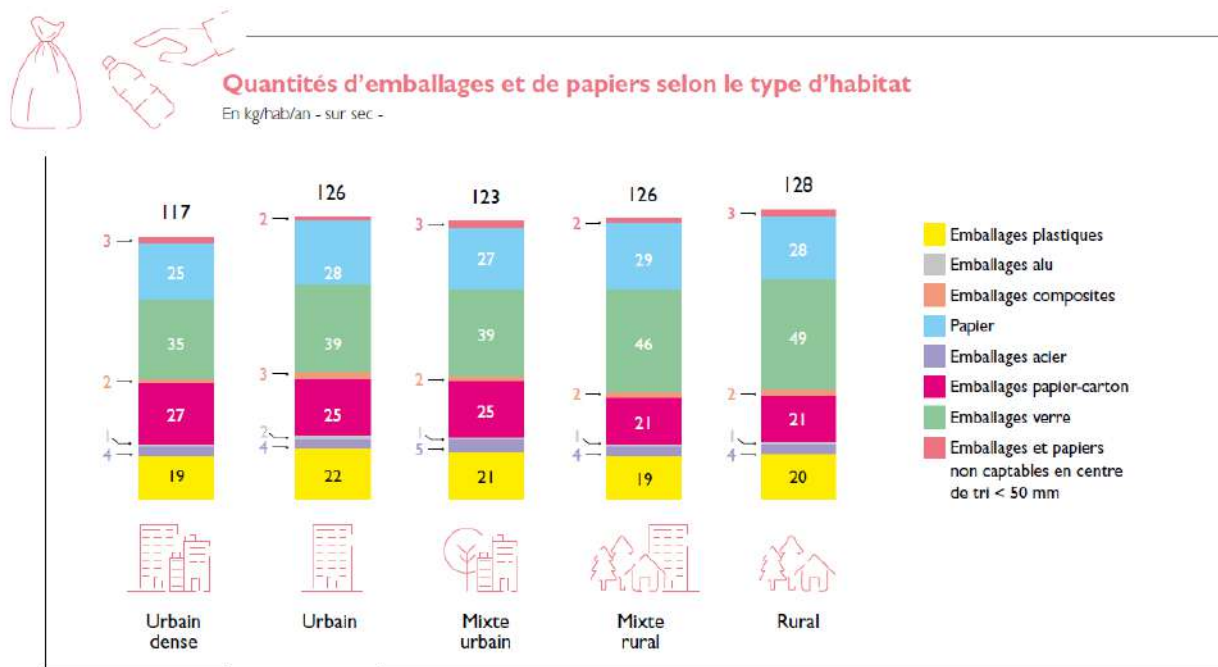
Emballages et papiers : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes (zones d'activités incluses)

	2021		2022	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
Auvers-sur-Oise	329	47	445	64
Beauchamp	488	56	520	59
Bessancourt	404	53	447	59
Frépillon	193	57	219	65
Herblay-sur-Seine	1264	42	1524	50
Méry-sur-Oise	442	44	529	53
Pierrelaye	373	42	392	44
Saint-Leu-la-Forêt	825	52	873	55
Taverny	1220	46	1340	50
Total	5537	47	6289	53

Répartition par matériaux des emballages et papiers/cartons après passage en centre de tri

	Tonnages		en kg/hab/an
Plastique Q9	378	8,63%	3,1
Mix PE/PP	149	3,40%	1,2
Flux développement	298	6,80%	2,5
Cartons : PCNC	2231	50,94%	18,4
Journaux/magazines-1,11	1044	23,84%	8,6
Briques alimentaires PCC	83	1,89%	0,7
Alu	31	0,71%	0,3
Acier	119	2,72%	1,0
Gros de Magasin	0	0,00%	0,0
film PE	47	1,07%	0,4
Total	4380	100,00%	36,2

Citeo met en évidence évidence que le gisement total d'emballages et de papiers reconstitué par les quantités d'OMr et celles recyclées est comparable d'un milieu à l'autre. Un gisement similaire entre milieux, mais 50 % d'emballages et papiers en plus dans les OMr des villes que dans les communes rurales. Sur Tri action, selon de récentes caractérisation, ce sont près de 16,8 % en moyenne (22,2 % pour le collectif et 16,3 % pour le pavillonnaire) soit 4975 tonnes qui sont incinérées au lieu d'être triées.





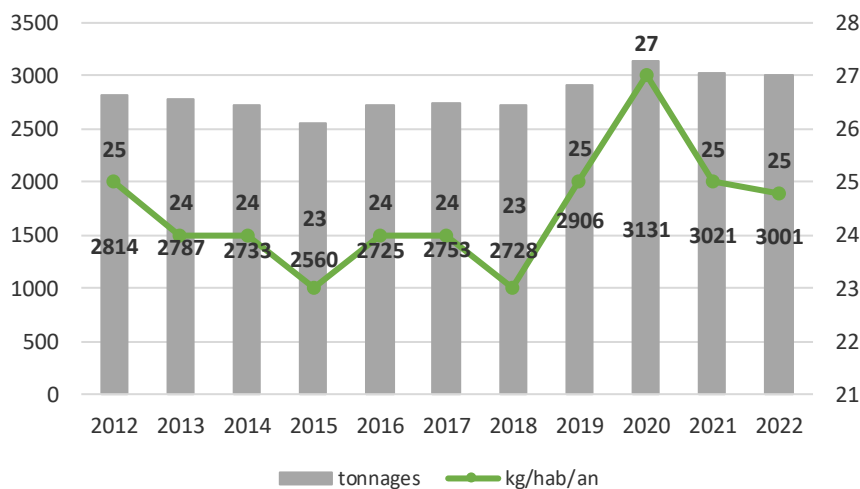
COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE

La collecte du verre est organisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

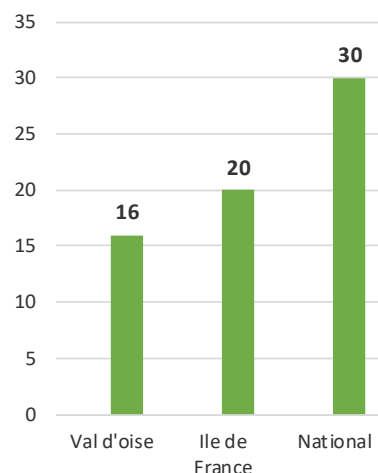
En 2022, la collecte du verre a généré 3 001 tonnes soit une performance quasi équivalente à 2021. On observe pour le Syndicat tri action, un niveau de performance élevé par rapport au département et la région. Le gisement de verre est moindre en habitat collectif marquant une différence de production entre les communes adhérentes.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	374 445 €	9 €	3.1 €
Part variable - à la tonne	27 615 €	125 €	0,2 €
Total	402 110 €	134 €	3.3 €

Variation du verre



Comparaison des performances en kg/hab/an



Verre : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

	2021		2022	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
Auvers-sur-Oise	251	36	282	41
Beauchamp	243	28	274	31
Bessancourt	223	29	218	27
Frépillon	101	30	94	28
Herblay-sur-Seine	686	23	672	21
Méry-sur-Oise	250	25	254	26
Pierrelaye	205	23	206	22
Saint-Leu-la-Forêt	445	28	412	25
Taverny	618	23	590	22
Total	3021	26	3001	25

Malgré ces bonnes performances et une collecte en porte à porte une fois par mois, nos OMR sont composés de 4,7 % de verre, 1400 tonnes par extrapolation sur un an soit environ 12 kg/hab/an. (la moyenne nationale de verre dans les OMR et de 11 kg/hab/an).

En France, plus de 2 millions de tonnes de verre sont collectées, ce qui représente un taux de recyclage en France est de 76,1%, soit plus de trois bouteilles su 4 (chiffre ADEME 2016).



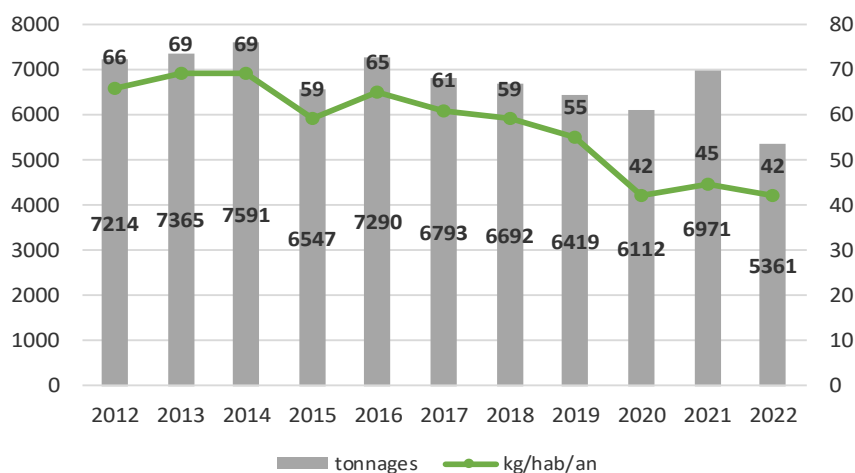
COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX EN PORTE A PORTE

5361 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en 2022 en porte-à-porte, soit 1 610 tonnes de moins qu'en 2022 (- 30,%).

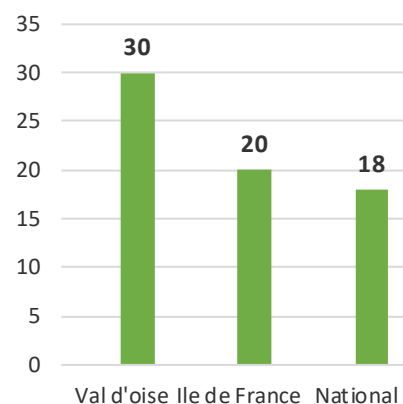
Les fluctuations importantes constatées d'une année sur l'autre, sont étroitement liées aux conditions climatiques. L'année 2022 fût une année de sécheresse à faible production de végétaux.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/ Tonne	€ TTC/ hab
Part fixe forfaitaire	679 754 €	127 €	5,6 €
Total	679 754 €	127€	5,6 €

Variation des déchets verts



Comparaison des performances en kg/hab/an



Déchets végétaux : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

	2021		2022	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
Auvers-sur-Oise	891	128	655	96
Beauchamp	529	60	363	42
Bessancourt	587	77	123	16
Frépillon	412	122	254	76
Herblay-sur-Seine	1357	45	1283	41
Méry-sur-Oise	531	53	382	39
Pierrelaye	507	57	252	27
Saint-Leu-la-Forêt	1034	65	547	34
Taverny	1124	42	1201	45
Total	6971	59	5061	42

Les déchets sont collectés en sacs papiers fournis par le syndicat 680 000 sacs ont été fournis en 2022 aux usagers représentant 245 836 € TTC de dépenses de fonctionnement.

Considérant l'augmentation importante des prix de fourniture des sacs, liée à la hausse de la matière première et des coûts de l'énergie, les sacs simple feuilles (22% moins cher que le double feuilles) ont été testés par de nombreuses communes donnant entière satisfaction. Par ailleurs, cette évolution à la hausse nous pousse à réfléchir sur la mise en place à court terme de bacs dédiés à cette collecte.

Focus consommation annuel en sacs papiers	Nombre de sacs	Nbre de jardins	Nbre de sacs utilisé/jardin	Coût € TTC
Auvers-sur-Oise	84000	2358	41	31450
Beauchamp	68000	2393	35	22848
Bessancourt	36000	1890	38	12096
Frépillon	8000	826	17	2995
Herblay-sur-Seine	200000	6320	43	74880
Méry-sur-Oise	52000	2225	35	19468
Pierrelaye	44000	1601	35	14784
Saint-Leu-la-Forêt	80000	3711	43	26880
Taverny	108000	4860	22	40435
	680000	26184	36	245836

Des efforts importants ont été engagés pour diminuer les tonnages de déchets végétaux pris en charge par l'agglomération par la mise en disposition de composteurs à coût aidé.

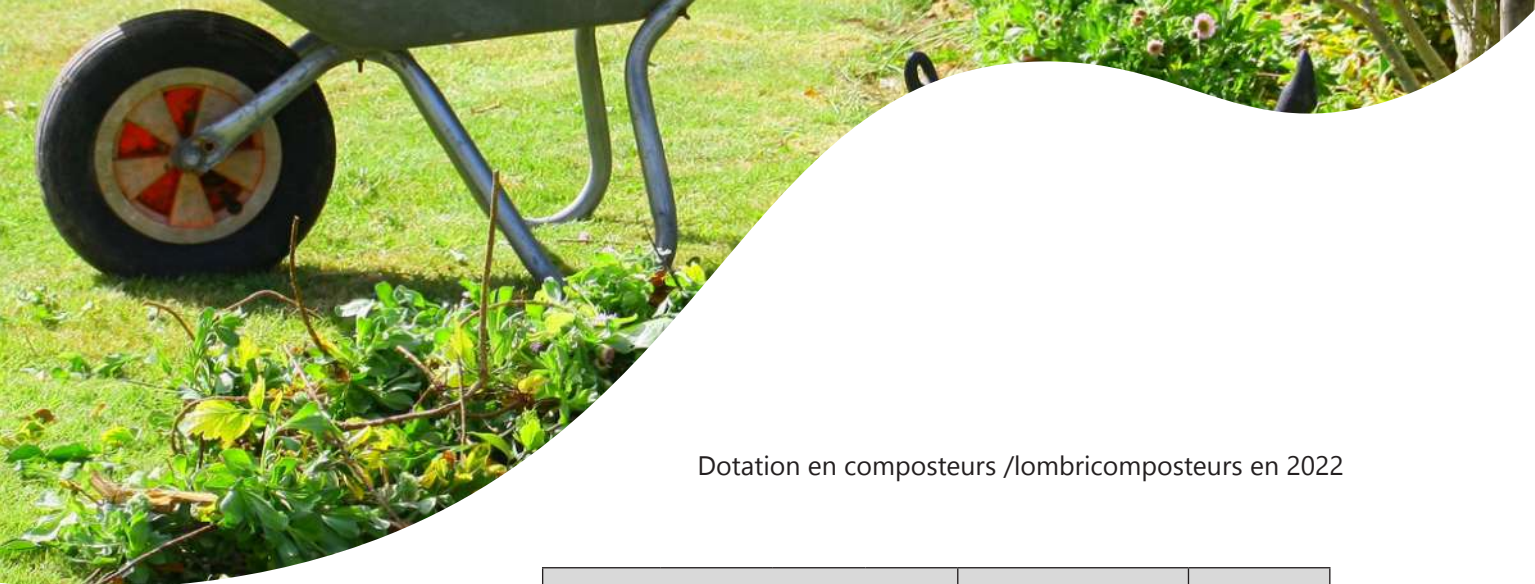
Environ 30% de nos déchets ménagers sont d'origine organique et facilement décomposables ; ils représentent donc une part importante de notre poubelle. Moyennant un tri judicieux, il est facile de valoriser ces déchets sur place pour fabriquer du compost. Cet éco-geste permet non seulement de réduire les déchets ménagers mais aussi de fabriquer du compost. Près de 7244 foyers soit 26 % des maisons individuelles du territoire sont aujourd'hui équipés de ce système. Deux modèles sont disponibles :



Lors de l'achat d'un composteur, un bio-seau est donné facilitant ainsi le tri des biodéchets dans la cuisine.

Prix d'achat des composteurs et participation financière

Composteurs et accessoires	Prix d'achat € TTC	Participation financière
Plastique 345 litres	39,48 €	16 €
Plastique 620 litres	65,38 €	25 €
Bois 300 litres	46,55 €	19 €
Bois 600 litres	60,32 €	25 €
Bois 800 litres	77,95 €	
Aérateur de compost	18,01 €	10 €
Lombricomposteur	100,63 €	60 €



Dotation en composteurs /lombricomposteurs en 2022

	Plastique		Bois			BRASS' COMPOST
	345 l	620 l	300 l	600 l		
Auvers-sur-oise	5	0	15	13	0	13
Beauchamp	5	1	11	17	1	18
Bessancourt	5	0	11	17	0	13
Frépillon	4	0	2	11	0	6
Herblay-sur-Seine	11	8	48	35	0	41
Méry-sur-oise	6	5	17	9	0	15
Pierrelaye	2	0	6	6	0	4
St Leu-la-forêt	13	1	38	24	1	27
Taverny	3	7	43	26	0	24
Total	54	22	191	158	3	161

Taux d'équipement en composteurs / lombricomposteurs sur le territoire

Commune	Nombre composteurs	% maisons individuelles équipées	Nombre de lombricomposteurs
Auvers-sur-Oise	723	28%	0
Beauchamp	1002	39%	2
Bessancourt	732	37%	0
Frépillon	435	40%	0
Herblay-sur-Seine	1 690	25%	0
Méry-sur-Oise	781	33%	1
Pierrelaye	434	24%	0
Saint-Leu-la-Forêt	1 519	37%	1
Taverny	1 579	32%	0
Total 2022	8 895	32%	4
Rappel 2021	8 470	30%	25
Rappel 2020	8 070	29%	21
Rappel 2019	7 659	27%	20
Rappel 2018	7 244	26%	9
Rappel 2017	6 940	25%	5
Rappel 2016	6 592	25%	
Rappel 2015	6 261	23%	
Rappel 2014	6 063	21%	



COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

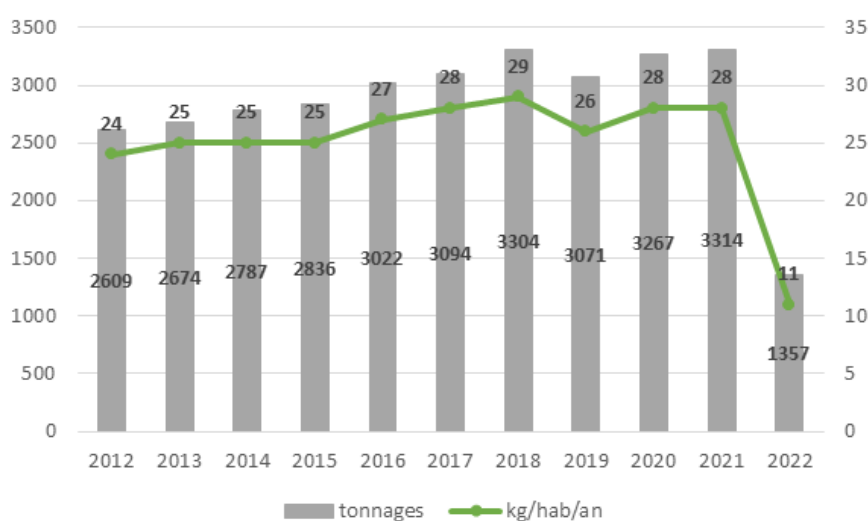
Au cours de l'année 2022, 1357 tonnes d'encombrants ont été collectées en porte-à-porte sur l'ensemble du Syndicat soit 11 kg/hab/an soit 1977 tonnes de moins qu'en 2021.

Coût de collecte	€ TTC	€ TTC/Tonne	€ TTC/hab
Part fixe forfaitaire	209 142€	154 €	1,73 €

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la collecte des encombrants évolue pour s'adapter aux besoins des usagers. Pour la première fois en 2022, cette collecte s'est faite sur rendez-vous pour le secteur pavillonnaire et les collectifs de moins de 50 logements. Pour les collectifs de plus de 50 logements le ramassage reste systématique et cadencé selon planning.

Cette nouvelle organisation visant à encourager le don, la réparation, le réemploi et limiter l'impact carbone en évitant au camions-bennes de couvrir l'intégralité du territoire pour une collecte qui correspond à des besoins ponctuels a permis de réduire les tonnages de 59,3 %. L'objectif visé étant de réduire les tonnages de 50 %.

Variation des encombrants



Encombrants : évolution des tonnages et ratio en kg/hab/an par communes

	2021		2022	
	Tonnes	kg/hab/an	Tonnes	kg/hab/an
Auvers-sur-Oise	267	38	57	8
Beauchamp	257	29	99	11
Bessancourt	169	22	61	8
Frépillon	73	22	46	14
Herblay-sur-Seine	778	26	324	10
Méry-sur-Oise	222	22	96	10
Pierrelaye	343	38	110	12
Saint-Leu-la-Forêt	407	25	179	11
Taverny	816	31	385	14
Total	3334	28	1357	11

Tonnages	2020	2021	2022	2023
AUVERS	292	267,18	57	63
BEAUCHAMP	241	257,46	99	109
BESSANCOURT	192	169,30	61	67
FREPILLON	87	73,04	46	51
HERBLAY	734	778,48	324	358
MERY	214	222,38	96	106
PIERRELAYE	352	343,34	110	122
SAINT LEU	348	406,78	179	198
TAVERNY	808	816,36	385	425
TOTAL	3 268	3 334	1357	1 499
Variation	6,06%	1,99%	-59,3%	9,46%

6972 rendez-vous ont été honoré en 2022 dont 18% pour le pavillonnaire et 72 % pour le collectif. La comparaison du nombre de rendez-vous attribué par commune à la part de la population qu'elle représente montre que le service est rendu de façon équitable sur l'ensemble du territoire.

	Pavillonnaire	Collectif	Nombre total de RDV	Part RDV / somme	Part de la population
HERBLAY	1578	390	1968	28,23%	26,02%
TAVERNY	1073	528	1601	22,96%	22,33%
ST LEU	806	90	896	12,85%	13,41%
PIERRELAYE	449	120	569	8,16%	7,83%
BEAUCHAMP	432	60	492	7,06%	7,22%
AUVERS	438	6	444	6,37%	5,66%
MERY	418	44	462	6,63%	8,20%
BESSANCOURT	335	24	359	5,15%	6,55%
FREPILLON	175	6	181	2,60%	2,78%
TOTAL COMMUNES	5704	1268	6972	100,00%	100,00%



COLLECTE DES TEXTILES

2,5 kg/hab/an

Deux collecteurs sont présents sur le territoire : le relais et tisseco présents sur 42 points d'apport soit 1 point pour 2800 habitant.

Le tonnage collecté en conteneur est de tonnes en 2022 sur l'ensemble du territoire, soit 2,74 kg par habitant, ratio qui reste stable par rapport à l'année dernière.

600 000 Tonnes de TLC sont mis sur le marché en France à destination des ménages, soit près de 10 kilos par an et par habitant. L'éco-organisme Eco-TLC, seul éco-organisme agréé, a reçu comme objectif national d'atteindre un taux de collecte correspondant à 50% du gisement mis sur le marché (ce qui équivaut à 4,6 kg/hab/an) est d'assurer un maillage du territoire de 1 PAV pour 1500 habitants.

			Nombre de points	Tonnages
Auvers-sur-Oise			2	11
Beauchamp			4	19
Bessancourt			7	88
Frépillon			0	0
Herblay-sur-Seine			5	32
Méry-sur-Oise			6	16
Pierrelaye			5	10
Saint-Leu-la-Forêt			7	60
Taverny			6	68
			42	304

APPORTS DES SERVICES TECHNIQUES

Le traitement des déchets des services techniques est assuré par le Syndicat Tri-action.

L'attribution récente de nos derniers marchés de traitement implique de revoir l'organisation de la gestion de ces flux, le site de CYDEC ne nous permettant plus d'y déposer l'intégralité de nos déchets.

Considérant les demandes nombreuses des services techniques pour favoriser le tri de vos déchets et optimiser les déplacements, 2 quais de la déchèterie ont été adaptés afin de permettre aux véhicules type poly-benne (PTAC 3,5 tonnes) de basculer directement leur contenu sans intervention manuelle.

De concert avec les communes, nous avons défini l'organisation suivante :

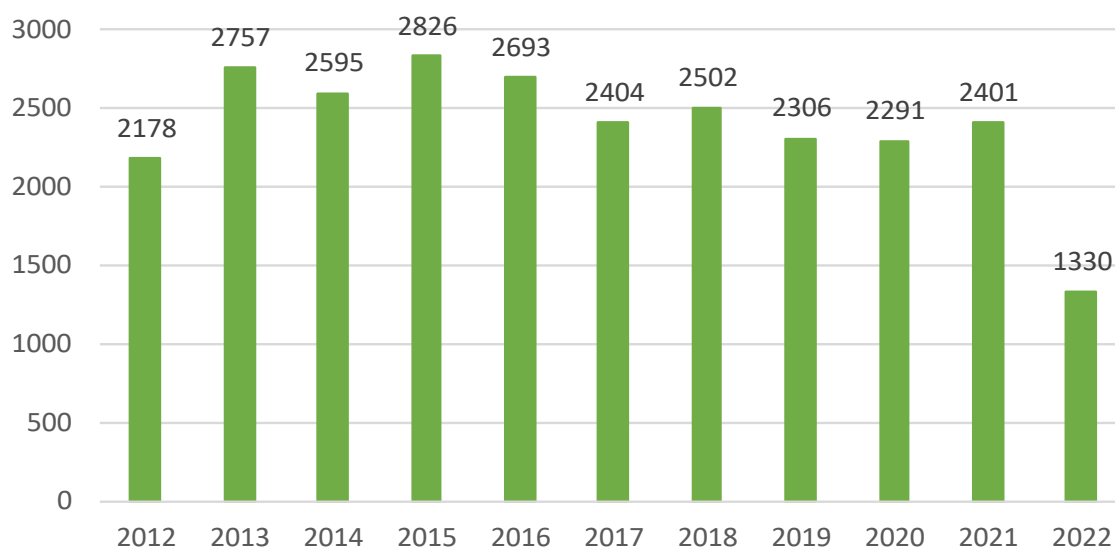
	Divers non incinérable	Divers incinérable	Gravat	Végétaux
Auvers-sur-Oise	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Beauchamp	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Bessancourt	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Frépillon	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Herblay-sur-Seine	PETIT DIDIER	AZUR	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Mery-sur-Oise	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Pierrelaye	Déchèterie	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Saint-Leu-la-Forêt	PETIT DIDIER	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC
Taverny	PICHETA	OM PAP	TERSEN/PICHETA	CYDEC

Montant des dépenses pour 2022

	Divers non incinérable		Divers incinérables		Gravat		Végétaux		Total	
	Tonnage	Coût TTC	Tonnage	Coût TTC	Tonnage	Coût TTC	Tonnage	Coût TTC	Tonnage	Coût TTC
Auvers sur Oise	2,34	315,32 €							2,34	315,32 €
Beauchamp	53,58	10 359,94 €	29,32	3 589,94 €	0,22	5,78 €	43,99	2 492,99 €	127,11	16 448,65 €
Bessancourt	13,88	2 706,95 €	2,36	286,97 €	0,12	3,15 €	36,78	2 061,73 €	53,14	5 058,80 €
Frépillon							0,1	5,70 €	0,1	5,70 €
Herblay	196,92	31 535,36 €	80,98	9 820,39 €	79,9	2 247,41 €	153,9	8 737,67 €	511,7	52 340,84 €
Mery-sur-Oise	9,36	1 305,26 €	1,1	134,68 €			41,82	2 443,39 €	52,28	3 883,33 €
Pierrelaye	13,18	2 255,79 €	6,66	815,45 €			97,56	5 596,54 €	117,4	8 667,68 €
Saint-Leu-la-Forêt	70	11 030,89 €			7,08	211,21 €	35,06	1 736,81 €	112,14	12 978,91 €
Taverny	146,02	27 204,91 €	6,64	787,12 €	24,72	652,01 €	176,34	9 794,04 €	353,72	38 438,07 €
Total	505,28	86 714,41 €	127,06	15 434,56 €	112,04	3 119,57 €	585,55	32 868,87 €	1329,93	138 137,40 €

Les tonnages globaux produits par les services techniques étaient de 2291 Tonnes en 2021.

Apport direct des services techniques



Déchèterie de Bessancourt



Un nouveau marché a été attribué en décembre 2021 à la société SEPUR. Ce marché concerne la gestion de la déchèterie de Bessancourt et de déchèteries mobiles et le traitement – valorisation des déchets issus de ces déchèteries, il est divisé en 5 lots :

Lot n°1 : Gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;

Lot n° 2 : Le traitement - valorisation des gravats ;

Lot n° 3 : Le traitement - valorisation des ferrailles, le transport et la valorisation des batteries ;

Lot n° 4 : Le traitement - valorisation des cartons collectés en déchèteries ;

Lot n° 5 : Le transport et le traitement-valorisation des déchets dangereux, hors ECO-DDS ;

Les prestations relatives à la gestion de la déchèterie de Bessancourt sont :

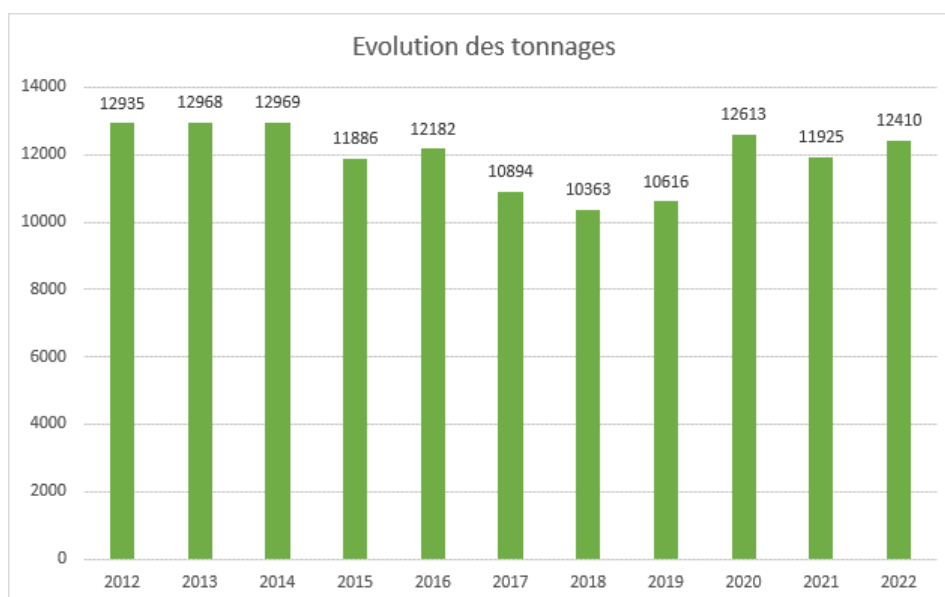
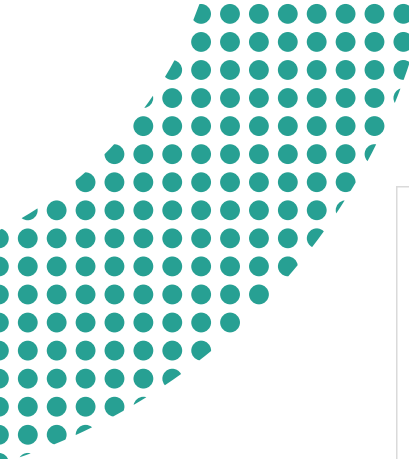
- L'accueil des usagers, la gestion de la déchèterie de Bessancourt et des déchèteries mobiles ;
- La mise à disposition de contenants : location- maintenance sur la déchèterie de Bessancourt et les déchèteries mobiles ;
- Le transport des bennes entre les différentes déchèteries et les exutoires désignés par la collectivité ou proposés par le titulaire du marché ;
- Le traitement-valorisation du bois, du plâtre, des pneumatiques hors filière Alliapur, du tout-venant non incinérable et des huiles de vidange ;
- La gestion administrative.

Afin d'optimiser le transport, il était imposé une variante pour l'utilisation d'un engin permettant de tasser les matériaux à l'intérieur des bennes, de sorte de limiter l'impact environnemental des transports, d'améliorer la disponibilité des bennes sur site, de limiter le chinage en dehors des heures d'ouverture et de maîtriser le coût de la prestation. Cette variante de compacteur pour benne ouverte a été retenue.

Pour limiter le transport l'utilisation de bennes de grandes capacités a été encouragée. La société SEPUR a répondu avec des bennes de 40m³ (contre 25 m³ avec la société Val Horizon sur l'ancien marché).

Pour 2022 il est observé une stabilité des tonnages et une hausse de fréquentation d'environ 11 % soit plus de 8000 entrées supplémentaires. Cette augmentation d'affluence est liée au passage à la collecte des encombrants sur rendez-vous avec un report des usagers vers la déchèterie notamment pour les DEA (+24 % soit 1155 tonnes) et les DEEE (+44 % soit 390 tonnes) soit 1545 tonnes de déchets supplémentaires pris en charge par les filières REP. Ils sont à rapprocher de la baisse des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte : - 1977 tonnes en 2022.

On enregistre sur 2022, un nombre d'entrée payante en augmentation pour les particuliers (2162 contre 1338 en 2021), ainsi que pour les professionnels (1837 contre 1734 en 2021).

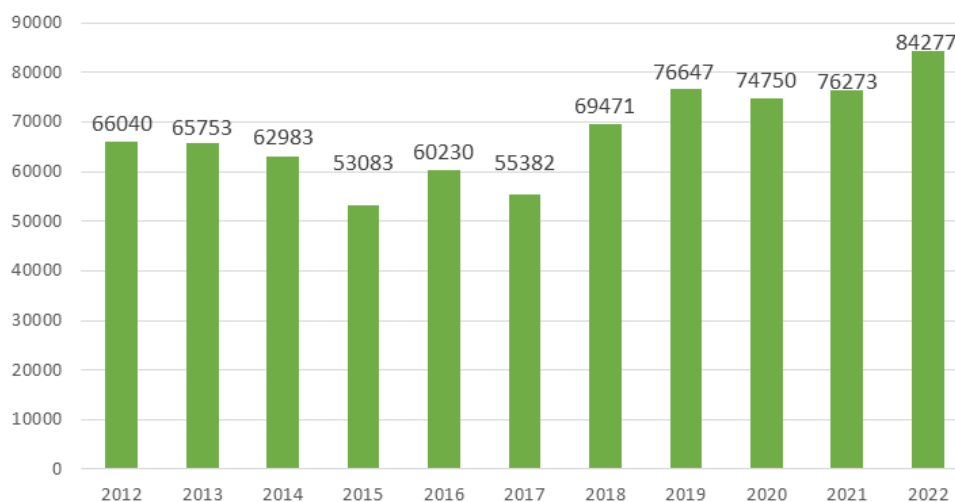


Type de déchets	Particuliers	Services Techniques	total	Répartition des produits
Incinérables	1532	43	1575	12,80%
Non incinérables (enfouissement)	1000	82	1082	8,79%
Plâtres	2188		2188	17,79%
Bois	1173		1173	9,54%
Gravats	2483	0	2483	20,18%
Végétaux	1686	5	1691	13,75%
Ferrailles	283		283	2,30%
Verres	15		15	0,12%
Cartons	147		147	1,19%
Mobilier	1142		1142	9,39%
DD3E	394		394	3,17%
huile de vidange	13		13	0,11%
Batteries	15		15	0,12%
DMS	111		111	0,11%
Lampes fluos	1		1	0,01%
Pneux	11		11	0,09%
Piles	3.6		3.6	0,02%
Textiles	61		61	0,50%
Huiles alimentaires	0.3		0	0,00%
Vélos	2		2	0,02%
	12 410	130	12 410	100,00%

LES ENTRÉES

Fréquentation	Particuliers accès libre	Particuliers -accès payant	Professionnels	Total	Rapport du nbre de visite par commune	Rapport de la population des communes à la population totale du syndicat
Auvers-sur-Oise	4305	120	11	4436	5,26%	5,95%
Beauchamp	8425	200	190	8815	10,49%	7,48%
Bessancourt	7601	331	273	8205	9,59%	6,30%
Frépillon	2955	60	138	3153	3,77%	2,87%
Herblay-sur-Seine	16935	371	100	17406	20,75%	25,27%
Méry-sur-Oise	6395	152	354	6901	8,22%	8,52%
Pierrelaye	5995	149	316	6460	7,69%	7,23%
Saint-Leu-la-Forêt	10510	355	205	11670	13,05%	13,61%
Taverny	17157	424	250	17831	21,20%	22,77%
Total	80278	2162	1837	84277	100,00%	100,00%

Evolution du nombre d'entrées - Particuliers



COÛTS DE LA DÉCHÈTERIE

Le coût d'exploitation de la déchetterie de Bessancourt est pour l'année 2022 de 1414151 € TTC soit 11,68 €/hab, 17,22 € par visite.

	Unité	Quantité annuelle	annuel TTC
Gardiennage et location maintenance de bennes et entretien du site	forfait	1	361 636 €
Maitre chien et vidéo-surveillance			74 010 €
Rotation et transport des bennes vers l'exutoire	rotation	2122	118 991 €
Traitement tout-venant enfouissable	par tonne	918	174 809 €
Traitement - valorisation plâtre	par tonne	2188	328 547 €
Traitement gravats	par tonne	2483	68 597 €
Traitement - valorisation bois	par tonne	1173	183 465 €
Traitement des déchets verts	par tonne	1681	96 137 €
Traitement des incinérables	par tonne	1488	192 007 €
Pompage, transport et traitement de l'huile de vidage	par tonne	13	144 €
Transport et traitement des pneumatiques - hors Aliapur	par tonne	11	0 €
Déchets ménagers spéciaux	par tonne	14	13 492 €
Cartons	par tonne	147	0 €
Ferrailles	par tonne	283	0 €
Remboursement emprunt			66 467 €
Recettes (matières, Eco-organismes,badges)			264 149 €
		10400	1 414 151 €



Déchèteries mobiles

Ce service de proximité permet aux particuliers d'évacuer les déchets encombrants, végétaux, gravats mais aussi les déchets chimiques tels que les pots de peinture. Le principe est d'amener la déchèterie au cœur de la ville.

Elles furent organisées dans les communes d'Auvers-sur-Oise (2 avril et 08 octobre), d'Herblay-sur-Seine (19 mars et 15 octobre), de Méry-sur-Oise (4 juin et 10 septembre), de Saint-Leu-la-Forêt (14 mai et 19 novembre), Taverny (21 mai). Un emplacement est réservé pour la journée.

COÛTS (€ TTC)

Un forfait fixe est appliqué:

S1: 1984,46 euros TTC

S2: 2115,42 euros TTC

Traitement des déchets

DÉCHETS COLLECTÉS



Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets résiduels	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incineration avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)
Emballages / papiers	Centres de tri – PAPREC à Guichainville (27)	<ul style="list-style-type: none"> - Papiers graphiques issus de la collecte sélective (journaux/revues/magazines) PAPREC (APS-Perlen-Suisse) - Acier et petits aciers issus de la collecte sélective -SUEZ-Hierros Servando (Espagne) - Aluminium et petits aluminium issus de la collecte sélective -SUEZ-Centre de transformation en Belgique - Petits alu -SUEZ-Allunova (Allemagne) PCNC - Papiers et cartons issu de la collecte - PAPREC - SAICA (Nogent-sur-Seine) - PCC - Papiers et cartons pour liquides alimentaires issus de la collecte sélective - PAPREC- Essity (Hondouville 27/ Lucart/ 88 Laval) - Emballages plastiques en PET clair issus de la collecte sélective - France plastique Recyclage (Limay 78) - Emballages plastiques: PET foncé et opaque, PS, barquettes, issus de la collecte sélective- CITEO - Emballages plastiques: bouteilles PEHD, PP et pots et barquettes - mix PE/PP- SUEZ- (PEBO en Italie ou SUMINCO en Espagne) - Les films PEBD issus de la collecte sélective - Sirplats (Portugal)
Verre	VERALIA Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Déchets verts	Unité de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage et commercialisation du compost
Encombrants	Unité de Valorisation Energétique à Argenteuil (95)	Incineration avec récupération d'énergie (production d'électricité et de chaleur)

DÉCHETS APPORTÉS A LA DÉCHÈTERIE



Entreprise chargée de l'exploitation de la déchèterie:

Entreprise SEPUR
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERNAL-GRIGNON

Marché de prestations de service public de 4 ans renouvelable deux fois un an ayant démarré le 1^{er} janvier 2022.

La prestation comprend l'exploitation de la déchèterie fixe de Bessancourt et des déchèteries mobiles.

Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	Plate-forme de compostage CYDEC à Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage
Tout venant non incinérable	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Plâtre	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Tout venant incinérable	Usine d'incinération d'Argenteuil (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Gravats	TERSEN-PICHETA à Pierrelaye (95)	Enfouissement
Ferraille	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Mobilier	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Papiers	TRIVALO (27)	Recyclage
Verre	Usine de Reims (51) et de Rozet Saint Albin (02)	Recyclage
Textiles	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération

DÉCHETS APPORTÉS A LA DÉCHÈTERIE

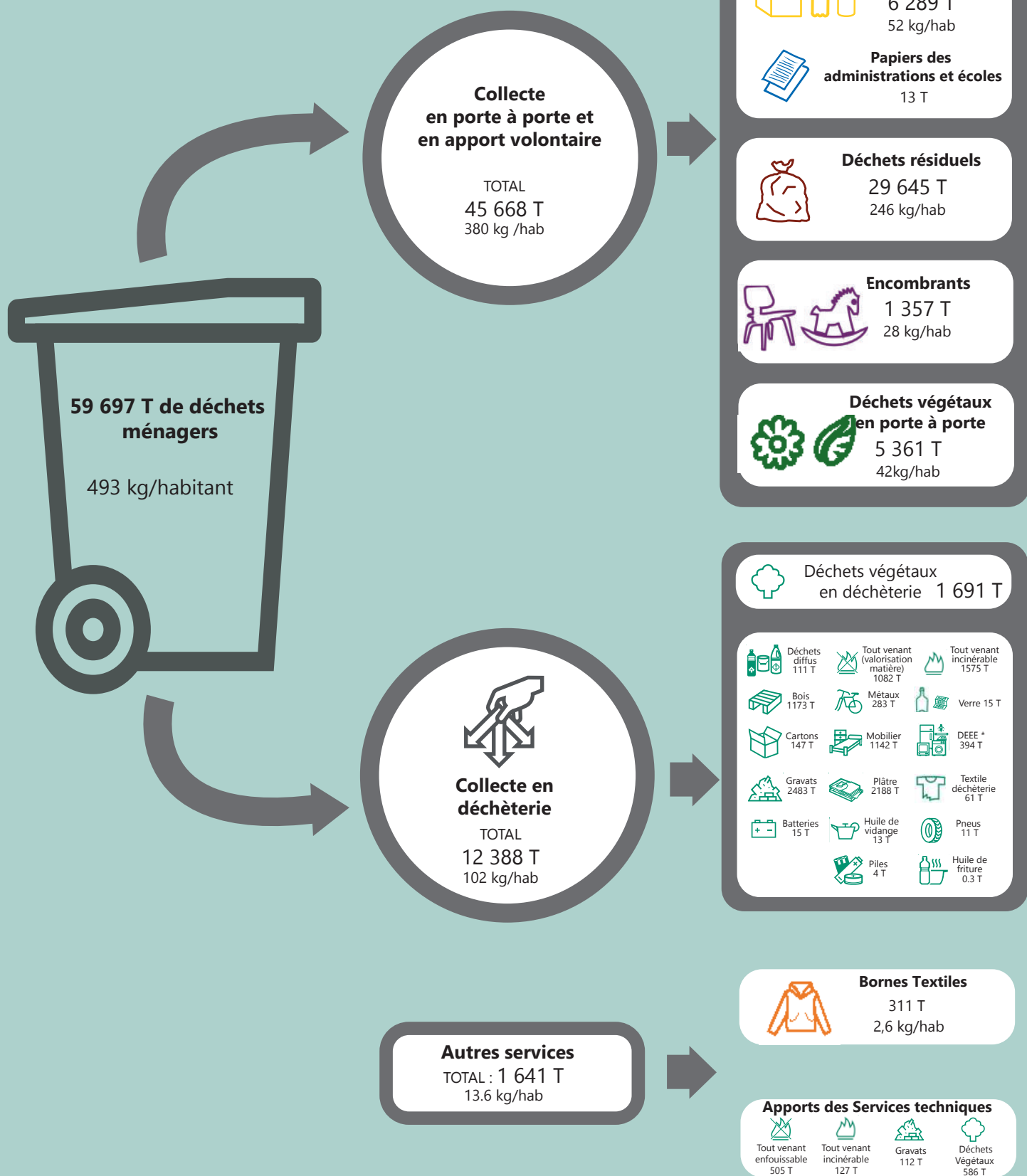


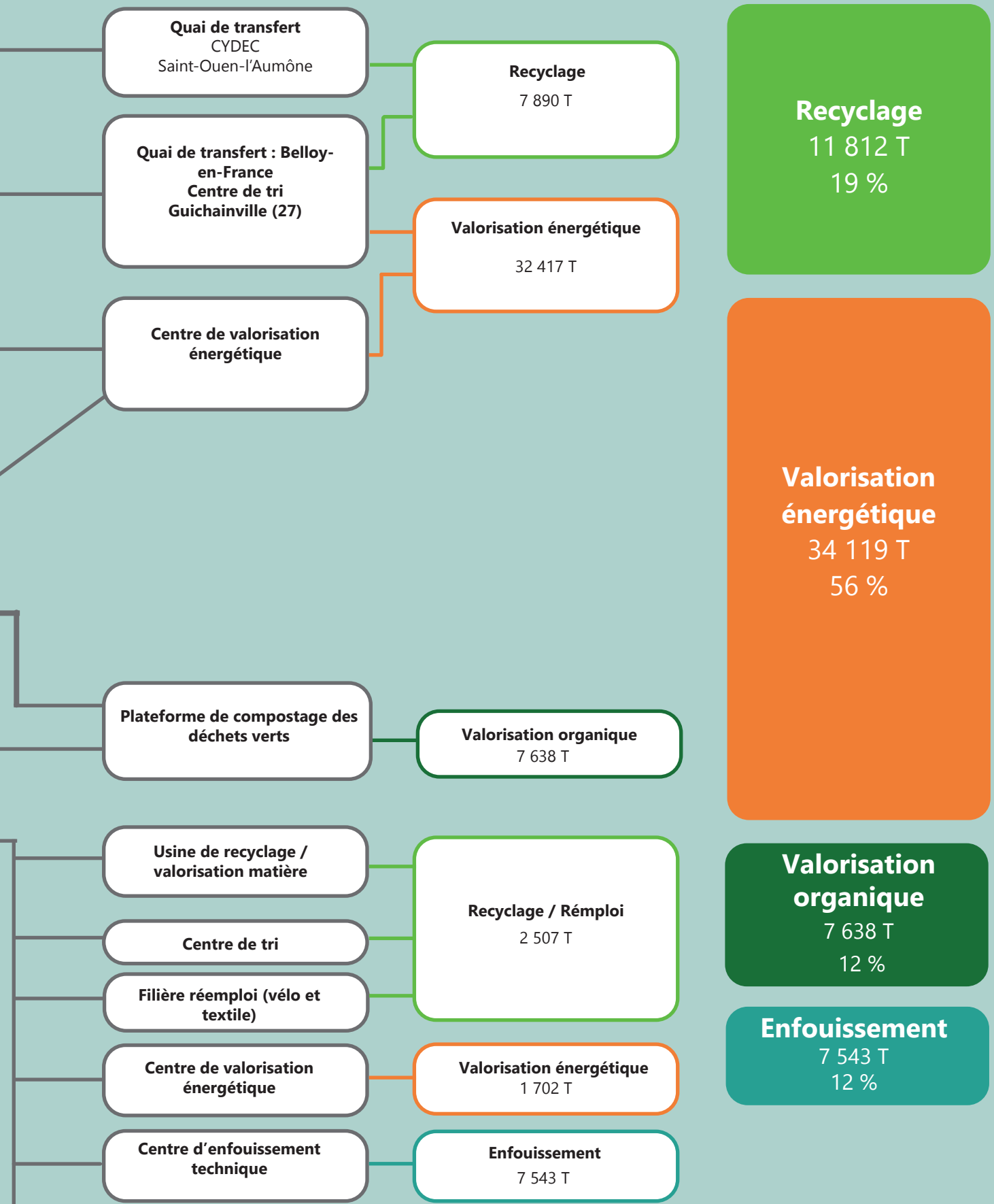
Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets verts	CYDEC Saint-Ouen-l'Aumône (95)	Compostage
Tout venant non incinérable	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Plâtre	SOREVO à Bessancourt (95)	Enfouissement
Tout venant incinérable	SUEZ - ARGENTEUIL (95)	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	SOREVO à Bessancourt (95)	Valorisation matière
Gravats	TERSEN-PICHETA à Pierrelaye (95)	Enfouissement
Ferraille	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Mobilier	PAPREC à Belloy-en-France (95)	Recyclage, valorisation énergétique et élimination
Déchets équipement électriques et électroniques (D3E)	GEM hors froid : Revival - Envie 2E à Gennevilliers (92) GEM froid : Envie 2 E Nord – Coolrec à Lesquin (59) Ecrans : E3D Environnement à Soignolles en Brie (77) Ecrans plats : GALLOO à Vernouillet (28) PAM : REMONDIS à Saint Thibault (10)	Recyclage
Cartons d'emballage	SOREVO à Bessancourt (95)	Recyclage
Papiers	TRIVALO (27)	Recyclage
Verre	EVERGLASS à Rozet-Saint-Albin (02)	Recyclage
Textiles	Le Relais Chanteloup les Vignes (78)	Recyclage ou incinération



Type de déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Déchets Diffus spécifiques	Acides + Bases : TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - SARP à Limay (78)	Incinération Traitements spécifiques
	Eco-DDS : CHIMIREC (Dugny 93)	
	Hors Eco-DDS : RECYCLIS (le Blanc-Mesnil 93)	
	Aérosols : DEM à Chauny (02)	
	Solides, Pâteux et DDS vides : CHIMIREC à Javène (35) – RECYFUEL à Engis (Belgique) – SCORI HERSIN à Hersin (62) – TRIADIS Services à Rouen (76)	
Huiles de vidange	Comburants + Phytosanitaires : SARP à Limay (78) - TRD ORTEC à Villers Bretonneux (80) - TRIADIS Services à Rouen (76)	Recyclage
	DDS Liquides : SARP à Limay (78) – DEM à Chauny (02) – EQUIOM à Lumbres (50) – Athalys Sotteville à Rouen (76) – Eco logistique Réemploi à Courtenay (45)	
Lampes	SEVIA à Gennevilliers (92)	Recyclage
Piles	INDAVER DOEL (Belgique)	Recyclage
Batteries	CHIMIREC à Dugny (93)	Traitement pour dépollution
Huiles alimentaires	SOREVO à Bessancourt (95)	Récupération des métaux et élimination
Pneus	DIELIX à Limay (78)	Valorisation matière
	DELTA GOM à Cuts (60)	Valorisation matière

BILAN MATIÈRES





COMMUNICATION SENSIBILISATION



Nouveau site internet

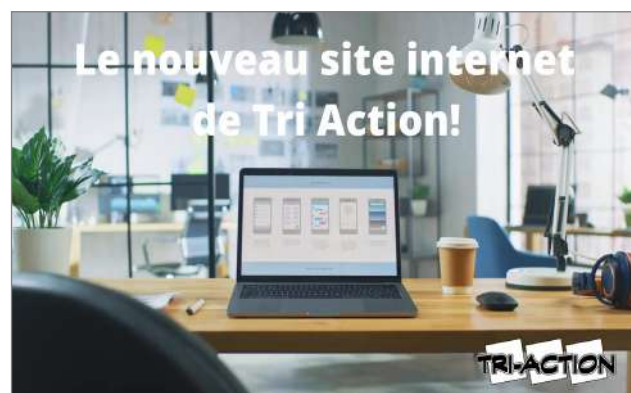
La dernière mouture du site internet datait de 2018 et nécessitait une refonte pour améliorer les fonctionnalités de navigation: accès direct aux principaux services du syndicat, une meilleure organisation des pages, des illustrations plus présentes, une interface plus adaptée aux ordinateurs, tablettes et smartphones.

La refonte du site internet a été menée de l'été 2022 à décembre 2022 en lien avec le webmaster de l'Union des Maires du Val d'Oise. Plusieurs réunions ont permis d'ajuster la commande aux besoins du syndicat.

Le site a été mis en ligne le 5 décembre 2022, son lancement a été annoncé par une vidéo teasing puis largement relayé sur les réseaux sociaux.

Les nouveautés

- Sur la page d'accueil, des puces ont été créées pour que les gens aient accès directement aux principaux services et formulaires.
- Un formulaire a été créé par demande (problème de collecte, commande composteur, rdv encombrants, problème de bac).
- Une rubrique spéciale a été créée pour la mise en oeuvre du nouveau blog du syndicat.
- Une nouvelle rubrique «portraits métiers» a été ajoutée à la page de présentation du syndicat.
- Une rubrique «votre ville» permet désormais de retrouver des informations fléchées en fonction du lieu d'habitation (et notamment les calendriers de collecte).



Le blog des 3R

Le syndicat a adopté un nouveau média de communication dédié à la prévention: le blog des 3R.

Le nom du blog a été choisi pour faire référence aux 3 actions majeures de la prévention des déchets: réduire, réparer et réutiliser. Il fait également écho à l'évènement annuel organisé par le syndicat lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.



Le blog des 3R met l'accent sur la réduction des déchets via des articles thématiques déclinés en plusieurs solutions: éviter, réduire, remplacer. On ainsi été traités les thèmes suivants: fournitures scolaires, restes alimentaires, déchets de chantier, cadeaux de Noël zéro déchets, piles...



Ces thèmes permettent d'aborder la réduction des déchets selon un angle différent et complémentaire aux articles plus informatifs du site internet.

Intéressé(e) à nos offres, nos idées, nos actions, nos conseils, nos ateliers ?
Vous êtes dans bons cas de nous rejoindre. Le groupe nous attend !

Sur 100 piles* :



PORTE À PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF

Les conseillers interviennent au niveau de l'habitat collectif lors de la mise en place de tri dans de nouvelles constructions, pour le rappel des consignes de tri ou encore pour la réalisation de diagnostics (état des lieux des conteneurs, remise d'affiches...).



Campagne d'information - nouvelles résidences		
Résidence	Commune	Date
Lots 17 ET 18 ZAC des Meuniers	Bessancourt	mai 2022
Résidence Cognacq Jay	Saint-Leu-La-Forêt	Juin 2022
I3F Blvd André Brémont	Saint-Leu-La-Forêt	Juillet 2022
Lots 22 et 22 ZAC des Meuniers	Bessancourt	Juillet 2022
Lots 44 et 45 ZAC des Meuniers	Bessancourt	septembre 2022
Résidence du Chêne La Riche	Mery sur Oise	Décembre 2022
Résidence Olympe de Gouges	Beauchamp	Décembre 2022
Résidence Mélia	Taverny	Décembre 2022
Total	Nombre de logements	735

Booster ADT - Ajustement de la dotation en conteneurs Jaunes et Campagne de Porte à Porte		
Résidence	Commune	Date
Les Belles feuilles	Taverny	4 mai
Les Terrasses	Taverny	11 mai
Clos Robert	Mery sur Oise	30 juin
Résidence du Stade	Beauchamp	6 juillet
Eglise	Frépillon	20 septembre
Marronniers	Beauchamp	27 septembre
Brosses et malais	Bessancourt	4 et 6 octobre
Petit bois	Pierrelaye	10 octobre
Terres blanches	Saint Leu La Forêt	17 et 20 octobre
4 saisons	Taverny	24 et 27 octobre
Rajon	Auvers sur Oise	3 novembre
Lions du val	Herblay sur Seine	14 et 17 novembre
Les Lignièrès	Taverny	28-nov et 01-dec
Pierges 1 et 2	Herblay sur Seine	8-Décembre
Bel air	Mery sur Oise	15 décembre
Total	Nombre de résidences	15
Total	Nombre de logements	2532

Actions de sensibilisation

PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS

En plus des ateliers compost et des 3R de Tri-Action, les agents ont participé à plusieurs événements organisés par les communes.



**Ateliers compost
Syndicat Tri Action
Bessancourt**



**Déchèterie mobile
Herblay-sur-Seine**



**Conférence économie circulaire et
prévention des déchets
Lycée Montesquieu
Herblay-sur-Seine**



**Eco-village
Herblay-sur-Seine**



**Fête du printemps
Beauchamp**



**Fête des 6 Arpents
Pierrelaye**



**Ressourcerie éphémère, Taverny
Atelier upcycling**



**Festival ville et campagne
Saint-Leu-la-Forêt**



**Troc aux plantes
Pierrelaye**

3R DE TRI-ACTION

Tri-Action organisait la 7ème édition des 3R (réduisons, réparons, réutilisons, ensemble) à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), samedi 26 novembre. Près de 200 habitants du territoire de Tri-Action sont allés à la déchèterie de Bessancourt, et ont pu contribuer à réduire leurs déchets grâce à différents éco-gestes : donner et récupérer des vêtements d'occasion, faire réparer petit électroménager, donner une 2ème vie à un vélo ou encore transformer ses branches en broyat !

Cette journée a été une réussite grâce notamment à la mobilisation des agents de Tri-Action et de la déchèterie (SEPUR), des bénévoles de l'association Fourmis herblaysiennes et de Vélos services.

Tout au long de la journée, de nombreux sacs de compost provenant de la plateforme de compostage de Paprec ont été distribués aux habitants. L'automne est en effet la meilleure saison pour enrichir le sol avec du compost.



L'équipe de notre partenaire de l'économie sociale et solidaire Vélo Services proposait la vente de vélos d'occasion remis à neuf et la réparation de vélo.

Les habitants ont pu faire broyer leurs branches et les valoriser en paillis.

Le broyat récupéré permet de pailler les plantations : il les protège du froid, des herbes indésirables et nourrit le sol.



Une 2ème vie pour les appareils électroménagers ... Les bénévoles de l'association les Fourmis herblaysiennes se sont activés toute la journée pour aider à réparer les petits appareils électroménagers et à reprendre vêtements et linge de maison amenés par les visiteurs. Lorsque la réparation n'a pas pu être effectuée, des conseils ont été prodigués!

Cette année, une nouveauté a été instaurée : la gratifieria ! Il s'agit d'un marché 100% gratuit, où les habitants pouvaient déposer et/ou prendre les vêtements et les livres de leur choix. Plusieurs centaines de vêtements homme, femme et enfant ont ainsi trouvé preneurs, et des dizaines de livres (surtout des livres pour enfants). Devant ce succès et le retour très positif des visiteurs, l'opération sera reconduite en 2023, avec un stand élargi !



ANIMATIONS SCOLAIRES

Les animations scolaires se sont poursuivies en visio conférence et pour quelques unes, en présentiel.

Au total, près de 1100 élèves ont été sensibilisés.

Animations scolaires réalisées en visio			
Commune	Ecole	nbre animations	nbr d'élèves
Auvers sur Oise	-	0	0
Beauchamp	Paul Bert	2	59
	Louis Pasteur	1	
Bessancourt	Lamartine	2	78
	Simone Veil	1	
Frépillon	-	0	0
Herblay sur Seine	Saint Exupéry	1	296
	Les Chênes	3	
	Jean Moulin	1	
	Louis Pasteur	1	
	Jean Jaurès	2	
	Les buttes Blanches	2	
Mery sur Oise	Pablo Neruda	2	158
	Jean Jaurès	2	
	G.Monmousseau	1	
	Ecole du Centre	1	
Pierreelaye	Pierre Curie	1	130
	Marie Curie	3	
	Louise Michel	1	
Saint Leu la Foret	Marcel Pagnol	3	194
	Marie Curie	3	
	Jacques Prévert	1	
Taverny	Verdun	2	184
	René Goscinny	2	
	Jean Mermoz	2	
	Marcel Pagnol	2	
	Foch	1	
	Louis Pasteur	2	
TOTAL		46	1099



ATELIERS ET FORMATIONS TRI/PRÉVENTION

En 2022, les conseillers du tri sont intervenus pour :

- former les éco-délégués sur le tri des papiers dans l'école du centre à Méry-sur-Oise et au collège Isabelle Autissier à Herblay-sur-Seine.
- intervenir auprès des lycéens, pour sensibiliser sur le tri et prévention des déchets, pendant une journée propreté, lycée Montesquieu, Herblay-sur-Seine.
- Donner une conférence sur l'économie circulaire et la prévention des déchets à destination des élèves et des professeurs au lycée Montesquieu à Herblay-sur-Seine.
- créer les badges de déchèterie et sensibiliser les habitants, lors de **9 déchèteries mobiles**. Les habitants peuvent ainsi poser toutes leurs questions sur le tri et réduction des déchets.

Ateliers et formations tri/prévention				
Animation et lieu	public	lieux	nbr de personnes sensibilisées	dates
Formation des éco-délégués	Ecole du Centre	Mery sur Oise	30	27-janv.
Déchèterie Mobile	Herblaysiens	Herblay Sur Seine	100	19-mars
Conférence économie circulaire et pévention déchets	Lycéens et professeurs Lycée Montesquieu	Herblay Sur Seine	50	21-avr
Eco-Village - compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire	Grand public	Herblay Sur Seine	300	24-mai
Fête du Printemps	Grand public	Beauchamp	200	24-mai
Atelier Upcycling Ressourcerie éphémère	Quartier Sarments/ Nérins /Les Pins	Taverny	30	21 et 25 mai
Fête des 6 Arpents	Clos saint Pierre et alentours	Pierrelaye	50	18-juin
Festival Ville et Campagne	Grand public	Saint-Leu-La Foret	300	10-sept
Déchèterie Mobile	Herblaysiens	Herblay Sur Seine	100	15-oct
Formation Eco-délégués	Collège I.Autissier	Herblay Sur Seine	30	14-oct
Troc aux Plantes -Pierrelaye	Grand Public	Pierrelaye	50	15-oct
Les 3R - Repair Café, réparation de vélo, distribution de compost, Gratiféria	Grand public	Syndicat Tri-Action	200	19-nov

SUIVIS DE COLLECTE

Cette année, un travail de suivi a été réalisé sur un certain nombre de résidences où le taux de captation du tri est plus faible. L'objectif étant d'établir un diagnostic sur les moyens existants (nombre de bacs) et sur la qualité du tri pour ensuite mettre en oeuvre des actions correctives.

Commune	date	Objet
Auvers sur Oise	Août	Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Bessancourt		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Frépillon		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Saint-Leu-La-Foret		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Taverny		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Auvers sur Oise	Septembre	Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Bessancourt		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Mery sur Oise		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Pierrelaye		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Saint Leu La Foret		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Taverny		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Bessancourt	Octobre	Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Frépillon		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Taverny		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Auvers sur Oise	Novembre	Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Herblay Sur Seine		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Mery sur Oise		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Saint-Leu-La-Foret		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Taverny		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Auvers sur Oise	Décembre	Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Frépillon		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Mery sur Oise		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Pierrelaye		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Saint Leu		Qualité du tri et sensibilisation des riverains
Taverny		Qualité du tri et sensibilisation des riverains

SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE

2 maîtres composteurs du Syndicat organisent des ateliers compost, lombricomposteurs.. afin de sensibiliser sur les techniques et conseils pour valoriser au mieux ses déchets de cuisine et de jardin. Ils accompagnent également la mise en place de compostage collectif en résidence et dans les écoles.

Sensibilisation au compostage				
Actions	publics	lieux	nbr de personnes sensibilisées	dates
Formation compost	Association jardin courtois	Bessancourt	15	22 mai
Formation compost	Agents municipaux	Beauchamp	15	24-juin
Atelier Compost	Grand Public	Syndicat Tri Action	10	22-juin
Atelier Compost	Grand Public	Syndicat Tri Action	10	25-juin
Atelier Compost	Grand Public	Syndicat Tri Action	10	28-sept
Formation compostage partagé	écoles	Bessancourt	15	30-sept
Atelier Compost	Grand Public	Syndicat Tri Action	10	01-oct
Troc aux Plantes -Pierrelaye	Grand Public	Pierrelaye	50	15-oct
Distribution de compost et de Broyat Les 3R	Grand Public	Syndicat Tri Action	200	19-nov



INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est réalisé par un ensemble de prestations de services dont l'essentiel est régi par des marchés publics.

<p>Collecte des déchets ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte des déchets résiduels • Collecte des emballages et papiers • Collecte du verre • Collecte des encombrants • Collecte des déchets verts • Collecte des déchets des marchés et manifestations exceptionnelles • Collecte des zones d'activités • Collectes exceptionnelles 	<p>Marché public de prestations de services avec :</p> <p style="text-align: center;">SEPUR</p> <p>Marché de 60 mois reconductible deux fois une année ayant démarré le 1^{er} janvier 2022</p>
<p>Traitement des déchets ménagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incinération des déchets résiduels • Incinération des encombrants 	<p>Convention de coopération avec :</p> <p style="text-align: center;">Syndicat AZUR</p> <p>Convention de coopération d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.</p>
<p>Tri et conditionnement des emballages et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception des emballages • Compostage déchets verts • Stockage du verre • Tri aux standards CITEO et filières de reprise • Conditionnement et chargement des produits triés • Valorisation des gros de magasins et papier bureautique • Caractérisation des échantillons • Transport et traitement des refus de tri 	<p>Marché public de prestations de services avec :</p> <p style="text-align: center;">PAPREC</p> <p>Convention de coopération d'une durée de 4 ans ferme à compter du 1^{er} janvier 2022. Reconductible deux fois un an.</p>
<p>Exploitation de la déchèterie fixe et des déchèteries mobiles</p>	<p>Marché public de prestations de services avec</p> <p style="text-align: center;">SEPUR</p> <p>Marché de 5 ans ferme reconductible deux fois une année et ayant démarré le 2 janvier 2022</p>
<p>Fourniture et Entretien maintenance du parc de conteneurs roulant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance BAV curative - Fourniture BAV ASTECH - Maintenance préventive + lavage ANCO-MINERIS 	<p>Marché public de fournitures et prestations de service en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec</p> <p style="text-align: center;">SULO</p> <p>Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en mai 2022</p>
<p>Fourniture de sacs papier pour déchets verts</p>	<p>Marché public de fournitures en groupement de commandes avec les Syndicats AZUR et EMERAUDE avec TAPIERO Marché de 1 an renouvelable trois fois une année et ayant démarré en février 2023</p>

Section de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 15 062 373 € en 2022, soit 124 € par habitant.

	Coût de collecte et transport	Coût de traitement	Entretien & maintenance des sites, gardiennage	maintenaine Conteneurs et bornes, sacs déchets verts	Autres charges	Coût total
Ordures ménagères	2 794 352	3 577 482		48 674		6 420 508
Déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte						
Emballages-journaux magazines	1 715 146	1 797 547		18 341		3 531 034
Verre	402 110	40 138		3 527		445 775
Déchets verts encombrants	679 754	311 938		245 907		1 237 599
	209 142	167 236				376 378
Déchetteries fixes et mobiles	137 375	1 057 196	435 646			1 630 217
Dépôts services techniques en centre de traitement		138 137				138 137
Charges de personnel et indemnités					510 730	510 730
Autres charges d'opérations courantes, charges financières, charges exceptionnelles, dotation aux amortissements					529 087	529 087
Autres postes de dépenses : maintenance, fluide, communication, télécommunication.....					243 207	243 207
TOTAL	5 937 879	7 089 675	435 646	316 449	1 283 024	15 062 673

Evolution des principaux postes de dépenses

	2021	2022	Evolution n/n-1
collecte PAP	5831733	5800504	-0,54%
Traitement OM + Encombrants - CGE-CP	4040308	3784856	-6,75%
Tri des collectes sélectives	1316390	1797547	26,77%
Compostage des végétaux	256593	311938	17,74%
Déchetteries	1460988	1630217	10,38%
Traitement déchets des ST	189262	138137	-37,01%
Entretien-maintenance-dotation de bacs	389117	316449	-22,96%
Installation de BE	453230	510730	11,26%

□ Le poste de dépense le plus important est constitué par les prestations de services qui regroupent la collecte et le traitement des déchets en porte à porte. Ces dépenses représentent près de 91 % des dépenses de fonctionnement.

Tri action a renouvelé son marché de collecte qui a été notifié en juillet 2021 à la société SEPUR.

L'objectif fût de proposer dans le CCTP le planning de collecte par ville, sans sectorisation, avec une répartition harmonieuse des besoins matériels et humains sur les collectes du matin / du soir, et sur la semaine, avec comme prérequis :

□ Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères pour l'habitat individuel et le petit collectif ;

□ Augmentation des collectes du soir de 10 à 15 000 habitants (1 à 2 commune (s) pour une optimisation des moyens matériels ;

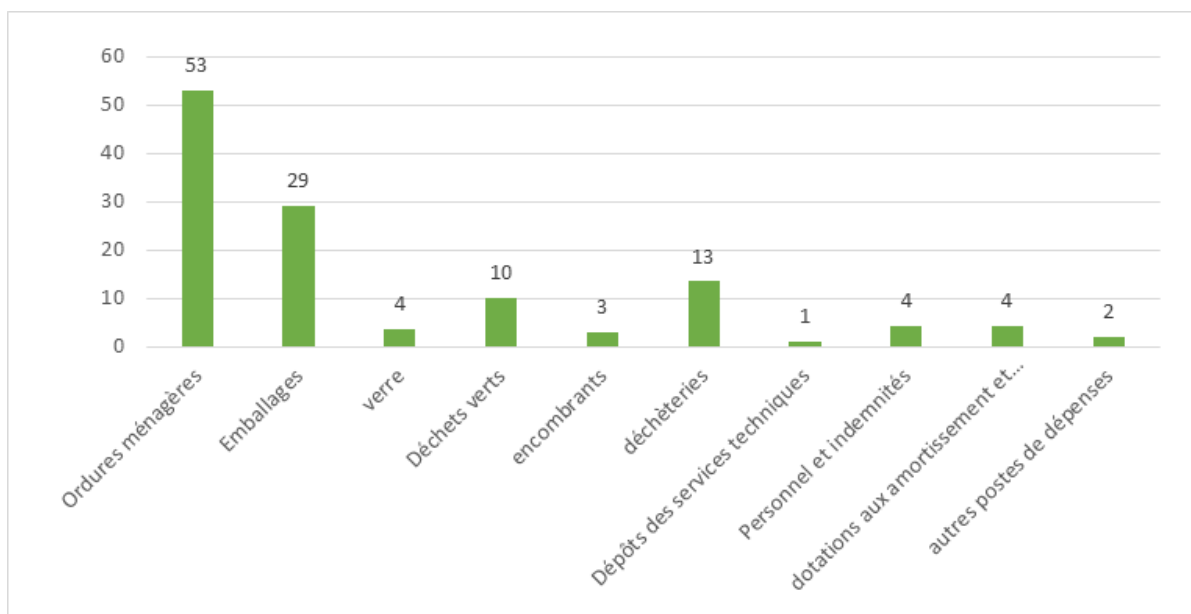
□ Adaptation de la charge de travail liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri ;

□ Collecte des objets encombrants sur rendez-vous ;

□ Collecte du verre à partir de 7h00, concentrée sur 1 seul jour / semaine ;

□ Collecte des déchets verts aux mêmes horaires que les déchets ménagers résiduels et collectes sélectives : le matin ou le soir ;

□ Jours de collecte des différents flux différents.



Le conseil syndical a fait le choix d'une carburant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), une alternative au diesel et à l'essence, qui émet moins de CO2 et qui est issue de la méthanisation des déchets. Le GNV, c'est en effet 95% de particules fines et 50% d'oxyde d'azote (NOx) en moins par rapport aux véhicules Diesel. Ce carburant n'émet en plus ni odeur, ni fumée et permet de réduire par deux les nuisances sonores des poids lourds roulant au Gazole, ce qui est particulièrement précieux en environnement urbain.

En variante 2, les candidats ont été amenés à chiffrer le coût d'une prestation avec le maintien d'une C2 quelque soit le type d'habitat. La plus de valeur était de près de 500 000 € TTC.

Grâce à l'optimisation du service de collecte les prix du nouveau marché ont été contraints : -3.76 % (-206 357 € TTC) par rapport à 2021. Cependant la révision des prix applicable est majoritairement indexée sur le coût du GNV. L'envolée des cours de cet indice lié au conflit en Ukraine vient annihiler ce bon résultat.

LE GNV n'a cessé d'augmenter tout au long de l'année de 2022 avec un pic en octobre à 426,97 (indice GNV-CNR) contre 109,52 comme référence en début de marché.

Vus ces éléments conjoncturels, les modalités de révision des prix figurant au marché en fréquence semestrielle ne permettent plus de répercuter correctement cette évolution. En effet, la fréquence de révision ne correspond pas à la fréquence de variation des prix des carburants. Cet écart venant remettre en cause l'équilibre du marché.

Pour ces raisons, dans le cadre du Plan de Résilience Economique et Sociale mis en place par le Gouvernement, en accord avec les directives données par le Premier Ministre dans sa circulaire du 30 mars 2022, les parties décident d'établir un dispositif modificatif de révision des prix.

Il a donc été convenu lors du comité du 1er décembre 2022, qu'à compter du mois de janvier 2023, la révision se fera de façon mensuelle.

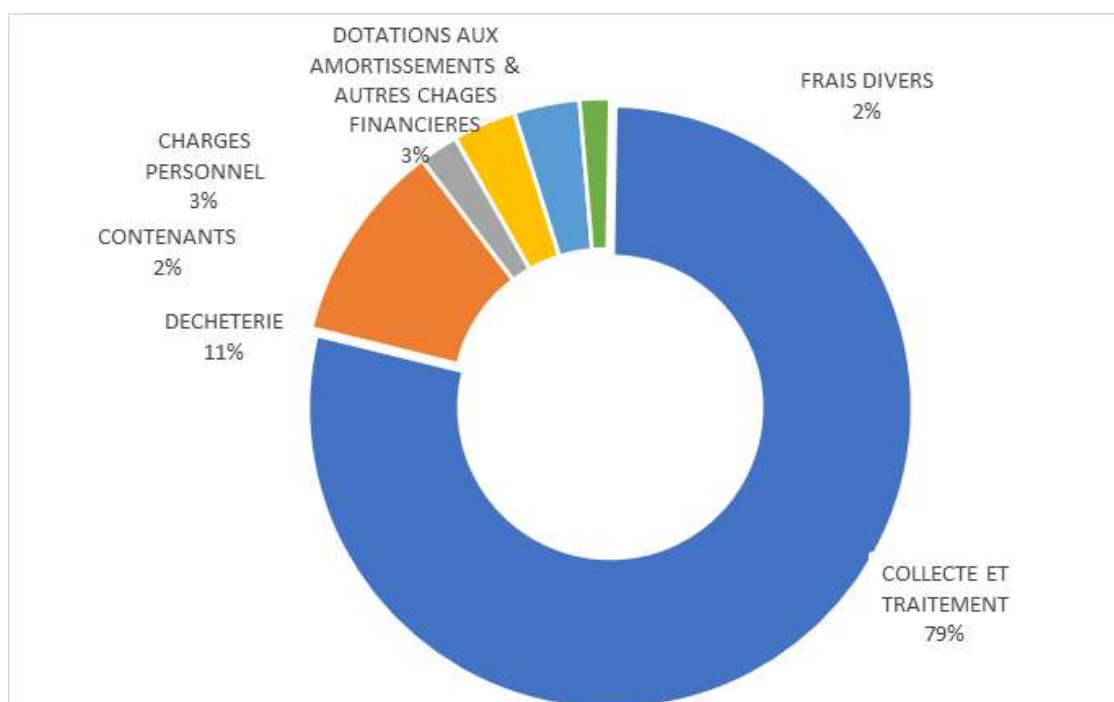
Les indices courants pris en compte chaque mois seront les indices connus au 1er jour de chaque mois.

Dans le cas où l'application de ces modalités entraînerait une augmentation des prix supérieure à 15% sur une année, les deux parties conviennent d'ores et déjà de se réunir pour se concerter afin d'appréhender toute nouvelle modification des prix. Dans le cas susmentionné, l'entreprise et la collectivité conviennent de se revoir dans le courant du mois qui suit le mois du constat (année N), afin de déterminer les dispositions pour juguler cette augmentation.

L'indice GNV a bondi de 108,13 % en 2022.

□ Le deuxième poste est lié au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », 529 087 € correspondant aux dotations d'amortissements.

□ Le troisième poste est celui des frais de personnel et d'indemnité d'élu qui correspond aux charges de salaires et cotisations salariales et patronales, soit 510 730 € représentant moins de 3.39 % des charges du Syndicat.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à **16 356 351 €** en 2022.
Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
VENTE PRODUITS RECYCLABLES	163 148 €
VENTE DES COMPOSTEURS AUX PARTICULIERS, BADGES PERDUS ET SACS VEGETAUX	6 600 €
CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES	12 597 506 €
REDEVANCE SPECIALE	290 962 €
PRODUIT DECHETERIE (entrée déchèterie)	131 933 €
SOUTIENS ECO ORGANISMES	1 550 436 €
RECETTES SEPUR (fluides + taxe + location terrain)	61 455 €
PENALITES	0 €
REMBOURSEMENT MALADIE ET SFT	15 738 €
MANDATS ANNULES	1 479 €
REVERSEMENT EXCEDENT BUDGET ANNEXE	477 998 €
REMBOURSEMENT TICKETS RESTAURANT	6 508 €
PRODUIT EXCEPTIONNEL	28 466 €
OPERATIONS D'ORDRE	77 705 €
AIDES CONTRAT AIDE ET APPRENTI	14 691 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	931 727 €
TOTAL	16 356 351 €

CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

Le poste le plus important des recettes est constitué par les contributions budgétaires des collectivités adhérentes au Syndicat qui représentent 77 % des ressources du Syndicat soit 12 117 927 € en 2021 contre 12 751 526 € en 2022. CA val paris : 10 924 175 € - CCVO3F : 1 050 248 € - CCSI : 777 103 €

Le montant des contributions global des communes est en augmentation de 4,97 %. Certaines communes font le choix de réinjecter en totalité ou de lisser l'excédent budgétaire accumulé sur plusieurs exercices, ce qui explique un delta parfois important.

Le deuxième poste est celui des aides des éco-organismes des filières REP (CITEO pour les emballages et les papiers, Eco-Mobilier, Eco-DDS, Corepile et OCAD3E) qui représentent 9,5 % des recettes pour un montant de 1 550 436 €.

Evolution des contributions budgétaires par commune

	2021	2022	Evolution
Auvers-sur-Oise	777 780 €	777 103 €	-0,09 %
Beauchamp	1 088 076 €	1 089 447 €	0,13 %
Bessancourt	857 226 €	936 222 €	8,44 %
Frépillon	333 699 €	366 460 €	8,94 %
Herblay-sur-Seine	2 954 173 €	3 207 548 €	7,90 %
Méry-sur-Oise	986 886 €	1 050 248 €	6,03%
Pierrelaye	1 093 401 €	1 082 320 €	-1,02%
Saint-Leu-la-Forêt	1 570 910 €	1 678 476 €	6,41%
Taverny	2 455 776 €	2 563 702 €	4,21%
Total	12 117 927 €	12 751 526 €	4,97%

REDEVANCE SPÉCIALE

□ Le troisième poste est celui de la redevance spéciale. Cette redevance est payée par les professionnels dont le volume de bacs est supérieur à 720 Litres. Ce poste représente 2 % des recettes soit 310 648 €.

La redevance spéciale est appliquée depuis :

- 2003 sur la commune de Taverny,
- 2004 sur les communes de Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Pierrelaye et Saint-Leu-La-Forêt,
- 2005 sur les communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine

La Redevance Spéciale est appliquée aux industriels, artisans et commerçants qui ont un volume de conteneurisation mis à disposition par le Syndicat TRI-ACTION supérieur à 720 litres, tous bacs confondus : déchets recyclables et résiduels (soit au-delà d'un bac à 4 roues). Le montant de la redevance spéciale est actuellement fixé à 2,4 €/litre net de taxes.

Les 720 litres non assujettis à la Redevance Spéciale sont financés via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le montant à payer par an est calculé selon la formule suivante :
(Volume total des bacs - 720 litres) x 2,4 €/litre net de taxes

Ce prix comprend la mise en place des conteneurs, leur maintenance, leur collecte, ainsi que le traitement des déchets.

	Montant RS demandé pour 2022 (€)	Nombre de professionnels assujettis 2019
Auvers sur Oise	5 735 €	7
Beauchamp	20 122 €	16
Bessancourt	18 875 €	6
Frépillon	19 459 €	11
Herblay-sur-seine	69 304 €	35
Méry sur Oise	11 815 €	7
Pierrelaye	36 408 €	24
Saint Leu la forêt	50 688 €	13
Taverny	78 241 €	35
Syndicat	310 648 €	154

EXCÉDENT CUMULÉ

Les recettes relatives à la RS inscrites au CA, 310 648 € en 2022, le sont sur la base d'une estimation car les titres ne sont émis qu'en début d'année N+1 ce qui explique la différence avec les recettes réellement perçues.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2019 pour 931 727 €, ainsi que le reversement du budget annexe pour 477 998 €.

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section fonctionnement s'élève à 1 293 678 €.

Section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses de la section d'investissement s'élève à 1 310 689 € auquel se rajoute le report du déficit d'investissement du budget précédent soit un total pour la section investissement de **1 340 620 €**.

Dépenses d'investissement	Montant
Conteneurs, composteurs et bornes enterrées	870 663 €
Mobilier de bureau matériel informatique et véhicule	15 382 €
Remboursement capital	314 860 €
Reprise de subventions	77 705 €
Aménagement bâtiments	27 043 €
Immobilisations incorporelles	5 036 €
Déficit investissement n-1	29 932 €
Total section investissement	1 340 620 €

Elles se répartissent comme suit :

Le poste le plus important des dépenses est constitué par, l'achat des conteneurs roulants, l'achat de bornes enterrées et de composteurs avec 870 663 € soit 64.9 % des dépenses d'investissement;

Le second poste le plus important concerne les remboursements d'emprunt pour 314 860 € soit 23.49 % des dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes investissement	Montant
FCTVA 2020	102 880 €
Opérations d'ordre	521 170 €
Subventions	13 269 €
Levée d'emprunt	600 000 €
Excédent de fonctionnement capitalise	110 706 €
Total	1 348 025 €

Compte tenu des différents éléments apportés l'excédent global de la section d'investissement s'élève à 7 404.56 euros.

Coût global du service

Le coût complet du service de gestion déchets intégrant l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement nécessaires au fonctionnement du service est de 15 062 673 € TTC soit 124 € TTC par habitant et par an.

L'écart constaté entre le coût réel du service présenté dans le rapport d'activité et le CA sont liés aux rattachements effectués en fin d'exercice effectués sur la base d'estimation du montant des factures encore non réceptionnées par le syndicat ainsi qu'au reversement du FCTVA en N+2 et au reversement des recettes du budget annexe en N+1.

Le coût réel du service correspond au coût aidé, c'est-à-dire de l'ensemble des charges d'exploitation d'où sont déduites les recettes industrielles (vente d'énergie et de matériaux), les soutiens des sociétés agréées et les aides et autres recettes hors contributions des adhérents.

Ce coût pour l'année 2022 est de 12 131 983 € soit en moyenne 100 € TTC par habitant et par an.

